

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.023

Crèche Les Poussins: validation du projet d'établissement modifié

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION
N°2026.02.023

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CRECHE LES POUSSINS: VALIDATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT MODIFIE

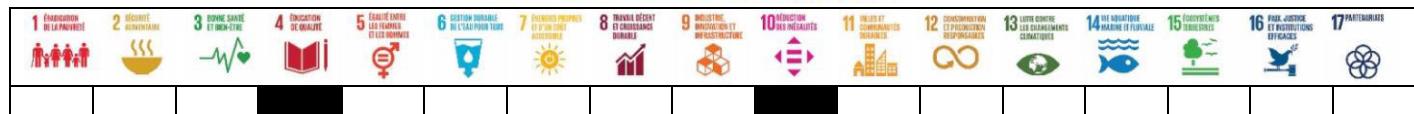
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10202 -1) SERVICE ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Politiques Enfance Jeunesse

ODD 10 : Politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement

Vu la délibération n°2025.09.149 du 30 septembre 2025, portant validation des 3 volets du projet d'établissement de la Crèche des Poussins : projet social et de développement durable, projet d'accueil et projet éducatif et pédagogique, conformément à l'article R2324-29 du code de la Santé Publique ;

Considérant les remarques du service de Protection Maternelle et Infantile, qui souligne la qualité du document proposé quant aux missions et aux valeurs portées par l'établissement d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), mais qui demande que des modifications de formes soient apportées, notamment dans le projet pédagogique ;

Il est proposé une nouvelle version du projet d'établissement de la crèche des Poussins, modifiant notamment le déroulement d'une journée type à la crèche, l'organisation des repas, du sommeil, des temps de familiarisation et des sorties culture et nature.

Le projet d'établissement doit être co-signé par le gestionnaire et le responsable de l'équipement et transmis au Département (service de protection maternelle et infantile PMI) et à la caisse d'allocation familiale (CAF) de la Charente.

Le nouveau projet d'établissement entrera en vigueur le 1^{er} mars 2026.

Je vous propose :

D'APPROUVER la nouvelle rédaction du projet d'établissement de la crèche des Poussins, conformément au projet de document en annexe, et qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Pour : 73	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE

Les poussins

Multi-accueil



23, Avenue du Maréchal Juin,
16340 Isle d'Espagnac

05 45 69 00 77

<https://lespoussins-ga.portail-familles.net>

lespoussins@grandangouleme.fr

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Avec le soutien de la **CAF** de
la Charente, de la **MSA** des
Charentes, du **Département**
et de **Crèche pour Tous**.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



NOM: TRÈS GRANDE CRÈCHE POUR TOUS

COORDONNÉES :

ADRESSE ADMINISTRATIVE SITE I	ADRESSE ADMINISTRATIVE SITE II
23 Avenue du Maréchal Juin 16 340 ISLE d'ESPAGNAC	121, rue de l'Entrait 16 430 CHAMPNIERS

MAIL : lespoussins@grandangouleme.fr

DIRECTRICES :

Michelle Mondout - DIRECTRICE
MAIL : m.mondout@grandangouleme.fr

Julie Bonneau - DIRECTRICE ADJOINTE
MAIL : j.bonneau@grandangouleme.fr

COORDONNÉES DU GESTIONNAIRE :

Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex.

 05 45 38 60 60

NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE :

Sandrine Dubois - DIRECTRICE Enfance Jeunesse
MAIL : s.dubois@grandangouleme.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



SOMMAIRE

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

01

Le Projet Social (4 - 9)

02

Le Projet d'accueil (10 - 17)

03

Le Projet éducatif et pédagogique
(18 - 37)

04

Annexes (38 - 45)

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'élaboration du projet d'établissement s'inscrit dans une démarche de réflexion collective des équipes. Il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille dans la structure. Il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes pour un accueil de qualité. Il se doit d'orienter le travail d'équipe, de s'appuyer sur les principes théoriques et philosophiques, être lisible pour les parents et partenaires extérieurs, et constitue un outil d'évaluation.

Il définit les orientations, projets et évolutions de la structure au service des besoins des familles et enfants sur un territoire donné. Et, il précise les divers modes d'accueil proposés.

Le rôle de l'établissement consiste à développer son action dans un environnement social évolutif et de tisser des liens avec les partenaires engagés dans un travail auprès des familles.

Une attention particulière est portée sur :

- L'accueil et les réponses aux besoins des familles
- Les adaptations aux évolutions du monde du travail
- La lutte contre l'exclusion et les inégalités
- L'égalité filles garçons
- Les actions en lien avec la parentalité
- L'accueil, l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chroniques.
- Le développement durable
- Les actions culturelles et en lien avec la nature

La réalisation du projet d'établissement de la crèche tient compte :

- De la législation en vigueur dans les EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) définie dans le décret d'Août 2021 qui maintient et renforce les normes en matière d'accueil et d'encadrement instituées par le décret du 1er aout 2000 et de la Charte d'Accueil de l'Enfant.
- De la Convention Internationale des droits de l'enfant, entrée en vigueur le 06 septembre 1990 en France qui stipule qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.
- Du rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge portant sur l'accueil et la scolarisation des enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans ainsi que sur l'accompagnement de leur famille (19/08/2018).
- Aux orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur.
- Au Règlement Intérieur de la crèche Les Poussins.

Ce projet d'établissement comprend trois parties :

- Le projet social et de développement durable situe l'établissement dans son environnement politique, économique, social et contextuel. Il apporte des précisions sur la dynamique partenariale et détermine des objectifs précis en matière d'accueil.
- Le projet d'accueil définit les différentes prestations d'accueil, la place de l'enfant et de l'enfant en situation de handicap / ou maladie chronique, les compétences professionnelles mobilisées, les actions en lien avec les analyses de pratiques, les actions en faveur de la formation et de l'apprentissage.
- Les projets éducatif et pédagogique explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, ces valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles.
- Le projet éducatif permet de préciser les conditions de bien-être et d'accueil des enfants, les soins qui leur sont apportés, les actions mises en place pour favoriser leur éveil.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
015-200071827-20260203-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

01 Le Projet Social

1.1 Contexte politique

La crèche des Poussins est un établissement public géré par la Communauté d'Agglomération d'Angoulême.

Elle représente l'unique Etablissement d'Accueil Jeunes Enfants collectif communautaire des 38 communes de GrandAngouleme. La compétence Enfance Jeunesse est une compétence facultative que GrandAngouleme développe sur le territoire. Son fonctionnement s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF.

Cet équipement s'articule en cohérence avec les autres services de l'agglomération de la Cohésion Territoriale et d'Appui aux Communes dont l'objectif est d'analyser les besoins de la population et la recherche de réponses adaptées.

Cet établissement propose un accueil sur 2 sites : Isle Espagnac et Champniers. Il constitue une offre spécifique de 98 places pour les enfants des familles résidant ou travaillant sur l'agglomération.

1.2 1.1.Diagnostic local : extrait de la CTG 2025-2029

Population GA
janvier 2021
(INSEE) 141 997
Habitants



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC LOCAL

DONNÉES GÉNÉRALES

- GrandAngoulême représente **42%** de la population charentaise
- 49%** de la population est allocataire
Parmi elle, 42% sont des familles
- 1 366 naissances** en 2023,
en baisse de 3.8% depuis 2019

PETITE ENFANCE

- 312 familles bénéficient de la PreParE en 2022
→ 123 sont en arrêt d'activité professionnelle
→ 184 ont réduit leur activité

4 089

Enfants moins
de 3 ans

PRÉCARITÉ ET VULNÉRABILITÉ

- 5 quartiers QPV**
qui représentent 9% de la population du GrandAngoulême.
- 32%** des allocataires
sous le seuil des bas revenus
- 16%** des allocataires touchent le RSA

- 34 %** de familles
monoparentales sur
l'ensemble des familles
avec enfants



80 %
des familles
monoparentales sont
composées de femmes qui
élèvent seules leur(s)
enfant(s)

- Familles monoparentales**
+ 3.5%
entre 2010 et 2021

ACCUEIL COLLECTIF

47%

de l'offre d'accueil
du territoire
(vs 34 % en Charente)

- 14 micro-crèches**
- 5 petites crèches**
- 4 crèches**
- 4 grandes crèches**
- 3 très grandes crèches**
- 5 crèches familiales**
- 2 jardins d'enfants**



1 072 places
en crèches



Dont, 7 structures ouvertes
moins de 5 jours/semaine

61 places
pour 100 enfants
Soit un taux de couverture de
61% (vs 68.2 % en Charente)

147 places
Préscolarisation
enfants de 2 ans

1 228 places chez
les Ass. Mat.



372 Assistantes maternelles

53%

de l'offre d'accueil
du territoire
(vs 66 % en Charente)



5 Maisons d'Assistantes Maternelles

- 8 Relais Petite Enfance**,
pour 23 communes et 276 assistantes maternelles.
→ 96 assistantes maternelles de 15 communes non
couvertes

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - ENFANCE ET JEUNESSE



12 Centres sociaux
1 Espace de Vie Sociale



36 accueils périscolaires
31 accueils extrascolaires
11 accueils adolescents

Périscolaire : 2341 places – de 6 ans et 3501 places 6-13 ans.
Extrascolaire : 4412 places – de 6 ans et 7569 places 6-13 ans.
Adolescents : 200 places pour les 14-17 ans

21 Projets Éducatifs de Territoire
4 Prestations de service Jeunes
1 Maison des adolescents
9 Promeneurs du Net jeunesse
7 Promeneurs du Net parentalité

LES 18-25 ANS

Des structures d'accompagnement :
 → Le Centre Information Jeunesse (CIJ)
 → Le réseau Info Jeunes
 → La Mission Locale
 → L'école de la deuxième chance (E2C)

6 255 étudiants
94 jeunes en E2C
2 600 jeunes
Mission locale

PARENTALITÉ

8 ETP dédiés notamment à l'accompagnement à la parentalité dans les structures d'animation de la vie
8 LAEP, dont 1 itinérant

9 Gestionnaires CLAS
 → 593 élèves touchés

14 porteurs de projets REAAP



1 espace de ressources pour tous les parents



ACCÈS AUX DROITS

9 Espaces France Services et le siège de la Caf ont renseignés 1 500 allocataires sur une question Caf
6 travailleurs sociaux Caf ont accompagné 361 familles sur la séparation, le deuil, les impayés de loyer ou la monoparentalité
159 demandes d'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugale accordées

HANDICAP

657 enfants bénéficiaires de l'AEEH



27 enfants MDPH ou en cours de détection accueillis dans les crèches
208 enfants bénéficiaires AEEH accueillis en ALSH

LOGEMENT

89.7% de résidences principales
8.5% de logements vacants



Des tarifs en hausse :
 Maisons : +25% Appartements : +20%

LE PARC DU LOGEMENT SOCIAL

+9% de logements
Tension doublée depuis 2017
4,4 demandes pour 1 attribution

SANTÉ

15% des habitants sans médecin traitant
-31% de médecin depuis 2019



Des dispositifs portés par GrandAngoulême



Panier
Jeunes Pousses



Maison
Sport Santé

01 Le Projet Social

1.3 1.1. GrandAngouleme, économiquement (source INSEE 2021)

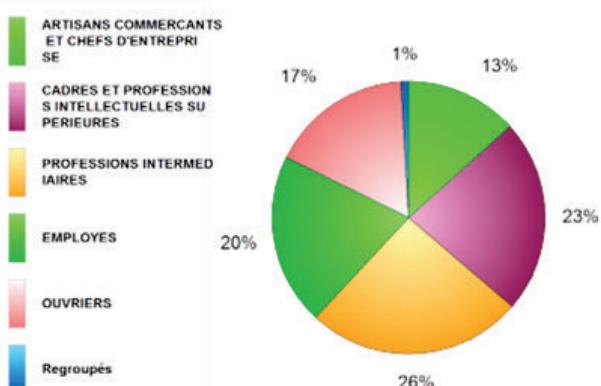
GrandAngouleme comptabilise près de 65 053 actifs. L'agglomération pèse ainsi pour 41.67% des emplois du département de la Charente (156 110 actifs). La région Nouvelle-Aquitaine compte quant à elle plus de 2,7 millions d'emplois.

Les emplois au sein de l'agglomération sont très inégalement répartis. Il existe ainsi une très forte concentration sur le cœur de l'agglomération. Angoulême, grâce à l'emplacement de nombreuses administrations, établissements d'enseignements, zones d'activités et commerces, est donc logiquement le principal pôle d'activités de GrandAngouleme et de Charente.

Le secteur du Pôle Urbain, en périphérie directe d'Angoulême, regroupent les communes les plus attractives pour les actifs. Elles sont situées le long des deux axes routiers majeurs que sont la RN10 et la RN141. Sur GrandAngouleme, la ZI n°3, située sur les communes de L'Isle d'Espagnac et Gond-Pontouvre, est la plus grande. Les emplois sont répartis principalement dans les services et l'industrie. La crèche et ses 2 sites sont positionnés géographiquement à Champniers et à l'Isle d'Espagnac au cœur de cette activité économique et commerciale.

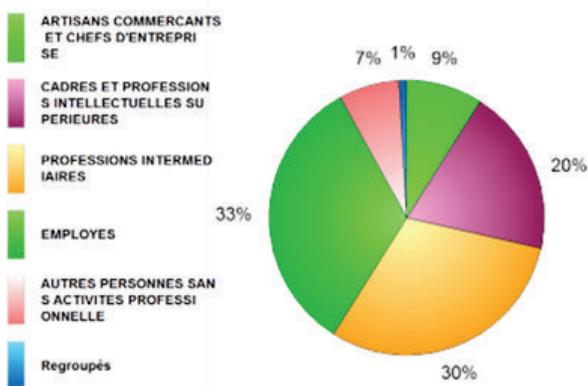
 Zoom sur les caractéristiques socio professionnelles des familles accueillies au multi accueil en 2024
(à partir des données transmises et connues)

Répartition des Familles/Père par CSP



Regroupés : , AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITES PROFESSIONNELLE (0.88%)

Répartition des Familles/Mère par CSP



Regroupés : OUVRIERS (0.89%)

La très grande majorité des parents des enfants accueillis à la crèche ont un emploi. Les parents en recherche d'emploi retrouvent pour la plupart une activité professionnelle dans les mois qui suivent l'entrée en crèche. La structure s'adapte aux demandes des parents qui sont en cours de reconversion ou formation, qui recherchent ou changent d'emploi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20260205-2026_02_D23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

01 Le Projet Social

1.4 Sur le plan social

L'offre de service s'inscrit dans une politique sociale et urbaine en fonction des objectifs suivants

- Objectifs d'accueil fixés par le décret n°2021 du 31 août
- Objectifs de qualité définis par le projet éducatif

Les admissions des enfants se font à partir de préinscriptions envoyées par les familles. Les dossiers sont présentés une fois par an en commission d'admission. Cette commission est composée d'élus, de représentants des personnels et de la direction de la crèche et de GrandAngouleme. Chaque commune dispose d'un nombre de place en fonction du nombre de ses habitants, ceci constituant notre principal critère d'attribution.

D'autres critères comme la situation de handicap, la famille monoparentale, rapprochement de fratrie, le temps d'accueil, la date prévisionnelle d'entrée, la date de préinscription et l'emploi des parents (recherche d'emploi ou formation) viennent compléter l'étude pour établir un classement des demandes. Un aménagement des contrats est proposé pour les situations parentales et professionnelles atypiques. (Professions du commerce et de la santé)

Les dynamiques partenariales

Le fonctionnement de la crèche est soumis à une législation précise encadrée par le département : avis du service de Protection Maternelle Infantile (PMI), contrôles vétérinaires pour l'hygiène alimentaire, visites de sécurité...

- **Les services PMI du Département** assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement. Le médecin du secteur ainsi que la conseillère territoriale apporte, au cours de leurs visites ou lors d'entretiens téléphoniques, leur soutien et aident concernant les projets de création ou d'extension.
- **Les professionnels de la PMI** répartis sur les secteurs géographiques peuvent également se faire le relai entre la famille et la structure pour l'accueil d'un enfant pour lequel une attention particulière a besoin d'être portée.
- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** apporte un soutien financier par le biais de la Prestation de Service Unique (PSU), de même qu'un appui technique et de conseils selon les situations rencontrées. La crèche s'inscrit en cohérence avec les orientations de la CAF concernant la Convention Territoriale Global (CTG).
- **La Mutualité Sociale Agricole (MSA)** accorde une participation financière à l'accueil du jeune enfant pour ses ressortissants.
- **Les services d'hygiène alimentaire** assurent un contrôle de l'établissement en ce qui concerne le respect des conditions d'hygiène en restauration collective garantissant ainsi la sécurité des enfants.
- **Tous les services** faisant partie **de l'EPCI Grand Angoulême.**
- **Crèche pour Tous** : Crèche pour tous est une association loi 1901 créée en 2011 à l'initiative du groupe People and Baby. Elle propose aux collectivités d'ouvrir à la réservation des entreprises environnantes et des services de la Fonction Publique d'Etat (SRIAS) des places en crèche. Ces places réservées permettent aux enfants inscrits d'être prioritaires pour leur admission dans la structure. Les entreprises participant au financement de la place en crèche et bénéficient d'aides fiscales pour prendre en charge une partie du coût actuellement assumé par la collectivité. Autre partenaire financier qui peut intervenir pour soutenir la part du territoire exécutive du GrandAngouleme.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

1.4 suite - Sur le plan social

LES OBJECTIFS DU PROJET SOCIAL

○ Proposer un accueil de qualité à toutes les familles qui en font la demande et qui répondent aux critères de la commission d'admission selon les places disponibles

- Permettre une mixité sociale : accueil de toutes les cultures, tous types de familles, enfants en situation de handicap ou porteur de maladie chronique.
- Adapter le lieu d'accueil aux demandes évolutives des familles et prendre en compte le contexte local pour apporter des réponses adaptées.
- S'adapter aux changements de situations professionnelles et personnelles des familles ou personnes en recherche d'emploi ou formation

○ Favoriser la collaboration parents- professionnels au sein de la structure

- Reconnaître et impliquer les parents comme premiers éducateurs de leur enfant
- Proposer un soutien à la parentalité (Parent'aïse, échanges divers, proposition de conférences, proposition ou orientation vers un accompagnement individualisé...)
- Ouvrir la crèche comme un lieu convivial où il y a création de lien social (Temps convivial de fin d'année, réunion de parents, visites privées pour les nouveaux arrivants...)
- Développer la présence des parents par la participation au Conseil d'Etablissement ou participation à la vie de la crèche

○ Permettre à la crèche un ancrage reconnu sur le territoire

- Se positionner comme partenaires des interlocuteurs de terrains
- Développer des réseaux de partenaires
- Promouvoir et être accrédité comme établissement d'accueil de qualité

1.5 Le développement durable



Le projet de territoire GrandAngouleme s'inscrit dans une politique de développement durable. La crèche participe activement pour proposer un environnement plus sain aux enfants avec l'utilisation de produits d'hygiène et d'entretiens éco label, l'emploi d'un nettoyeur vapeur pour l'entretien des locaux. Les repas sont livrés et réchauffés dans des plats en inox, la vaisselle est en porcelaine ou pyrex pour les plateaux repas et verre pour les verres, les cuillères en inox. La lutte contre le gaspillage alimentaire est aussi une préoccupation quotidienne.

Du matériel de récupération peut être utilisé pour la confection de jouets et lors d'activités ludiques. L'achat de jouets neufs s'inscrit de même dans une démarche respectueuse de santé environnementale (choix des matières etc.)

Une attention particulière est également portée sur le linge quotidien (serviettes, dessous de fesses, bavoirs), en matière coton et tissu, le jetable étant réservé dans des situations particulières (épidémies..).

Nous suivons les injonctions de la législation qui impose un contrôle de la qualité de l'air dans les zones fréquentées par les enfants. Les équipes suivent ainsi les préconisations d'aération dans les locaux.

Le choix des couches écolabel s'inscrit dans une réflexion de limitation des perturbateurs endocriniens et/ou de développement durable.

La crèche relaie les informations et évènements initiés par GA et ses partenaires en matière d'environnement et santé environnementale auprès du public accueilli (Parents, jeunes pousses ...).

02 Le Projet d'accueil

Le projet d'accueil se conforme au Règlement Intérieur de la structure et est actualisé aussi souvent que nécessaire et validé en Conseil Communautaire. Il précise les services proposés aux familles. 98 places réparties équitablement sur les 2 sites Isle d'Espagnac et Champniers sont proposées aux familles du territoire. Chaque site comporte 3 services qui accueillent les enfants en groupe d'âge homogène (bébés, moyens, grands). Ce choix d'accueil correspond à une organisation dépendante de la configuration des espaces.

Conditions d'accès

L'équipe accueille des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leurs 3 ans révolus, voire 5 ans pour les enfants en situations de handicap dont :

- Les parents habitent l'une des communes de l'Agglomération
- Un des parents est employé par une entreprise ayant passé convention pour l'accès des salariés à une ou plusieurs places à la crèche Les Poussins (Crèche Pour Tous).

2.1 Les prestations proposées

LA CRÈCHE LES POUSSINS EST UN ACCUEIL COLLECTIF DONT LES MISSIONS CONSISTENT À :

- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants, ainsi qu'à leur développement
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale
- Contribuer à l'inclusion des familles et à la socialisation précoce des enfants notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant une situation de handicap ou maladies chroniques.
- Apporter un soutien à la parentalité auprès des parents des enfants accueillis et permettre de favoriser la conciliation vie professionnelle et vie familiale.

PLUSIEURS TYPES D'ACCUEIL SONT PROPOSÉS :

- **L'accueil régulier :** les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents ; l'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles, à partir des plages horaires réservées, chaque jour de la semaine ; le contrat est signé pour une durée reconductible.
- **L'accueil occasionnel :** ne donne pas lieu à la signature d'un contrat ; les jours et les créneaux alloués ne sont pas fixes ; les places d'accueil disponibles sont déterminées en fonction de l'occupation de la structure ; une réservation maximale à 15 jours peut être envisagée ; à défaut, l'accueil se fera ou sera proposé selon les disponibilités du moment ; une réservation à la journée sera considérée comme étant prioritaire sur une réservation à la demi-journée.
- **L'accueil d'urgence :** permet de répondre à un besoin imprévu et urgent. Il est réservé à des situations exceptionnelles (raisons médicales ou sociales particulières, défaillance du mode d'accueil habituel). Une solution sera proposée en fonction des places disponibles et pour une durée limitée d'un mois maximum.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

02 Le Projet d'accueil

2.2 - La spécificité de l'accueil des enfants atteints d'une maladie chronique ou en situation de handicap

Selon l'OMS, « Constitue une situation de Handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit une **maladie chronique** comme une affection de longue durée (de 6 mois ou plus), qui en règle générale, évolue lentement et qu'il n'y a pas de tendance à la guérison.

L'objectif global de la structure implique de :

- Favoriser l'accueil inclusif en assurant un accompagnement effectif des enfants et de leur famille, présentant une problématique de santé
- Proposer si besoin l'orientation vers un professionnel de santé qui évaluera les besoins

Les enfants présentant une situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent être accueillis dans la structure jusqu'à l'âge de 5 ans révolus et ce, même s'ils sont scolarisés, afin de favoriser leur intégration sociale puis scolaire, et de soutenir les familles dans l'exercice de leurs fonctions parentales.

Cet accueil spécifique doit être organisé en concertation avec les parents, le référent santé accueil inclusif, les accompagnants santé accueil inclusif de l'établissement, l'équipe de direction et autres partenaires impliqués dans la prise en charge afin d'établir **un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** écrit. L'accueil de l'enfant ne peut cependant se faire que dans un cadre adapté à sa problématique avec un personnel suffisant et formé. L'accueil et la prise en charge doivent être préparés en amont en équipe pluridisciplinaire avec la famille et le cas échéant avec les partenaires extérieurs. Les situations de prise en charge par les équipes en proximité de l'enfant doivent être supervisées par une psychologue en analyse de pratiques.

L'organisation du temps d'accueil est contractualisée avec les familles. Une prise en charge individualisée en fonction des besoins spécifiques de l'enfant sera proposée pour le sommeil, le repas, l'hygiène, les prises de thérapeutiques, les besoins de l'enfant en concertation avec les parents. Les activités d'éveil seront adaptées, si nécessaire, à l'enfant selon ses capacités motrices et cognitives. La planification des rendez-vous extérieurs sera anticipée. Des liens réguliers entre les partenaires extérieurs et la structure seront établis pour coordonner l'évolution des acquisitions.

A la crèche des Poussins, une **psychomotricienne** intervient dans les services. Elle travaille en collaboration avec les équipes sur l'observation de l'enfant, son évolution, le dépistage des problématiques pour une orientation et une prise en charge précoce.

02 Le Projet d'accueil

2.2 - SUITE - La spécificité de l'accueil des enfants atteints d'une maladie chronique ou en situation de handicap

L'organisation du temps d'accueil est contractualisée avec les familles. Une prise en charge individualisée en fonction des besoins spécifiques de l'enfant sera proposée pour le sommeil, le repas, l'hygiène, les prises de thérapeutiques, les besoins de l'enfant en concertation avec les parents. Les activités d'éveil seront adaptées, si nécessaire, à l'enfant selon ses capacités motrices et cognitives. La planification des rendez-vous extérieurs sera anticipée. Des liens réguliers entre les partenaires extérieurs et la structure seront établis pour coordonner l'évolution des acquisitions.

A la crèche des Poussins, une psychomotricienne intervient dans les services. Elle travaille en collaboration avec les équipes sur l'observation de l'enfant, son évolution, le dépistage des problématiques pour une orientation et une prise en charge précoce.

Un travail de prévention est élaboré. De nombreux partenaires extérieurs collaborent aux prises en charge si besoin notamment :

- Le pédiatre référent santé accueil inclusif
- Les accompagnants santé accueil inclusif
- Le Centre d'Action Médico-Social Précoce
- Etablissement médico-sociaux
- Le coordinateur handicap
- Les services des PMI / Puéricultrice de secteur et médecin
- L'Unité de soins périnatalité et petite enfance 0-3 ans Petits Pas
- Les écoles maternelles
- Les psychologues pour les analyses de pratiques en soutien aux équipes
- Les services hospitaliers pédiatriques
- Les professionnels de santé paramédicaux : kiné, orthophoniste, psychomotricien(ne) psychologue...

2.3 - Les compétences professionnelles mobilisées, une équipe de professionnelle

Les fonctions de direction sont assurées par **une Infirmière Puéricultrice** Diplômée d'Etat qui gère l'ensemble de l'établissement et est chargée de l'application du règlement intérieur et de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle est aidée dans ses tâches par un(e) directeur (trice)-adjoint(e), Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat.

Les directrices répartissent leur temps de travail équitablement entre les 2 sites pour assurer une continuité de service. En cas d'absence des directrices, les EJE assument la responsabilité de gestion des affaires courantes.

La direction établit avec l'équipe et les familles un suivi personnalisé de l'enfant contribuant à établir un climat de confiance propice au développement de l'enfant.

La direction assure un rôle d'encadrement auprès de l'ensemble du personnel et élabore un projet éducatif en collaboration avec l'équipe portant notamment sur le rythme, les activités et le suivi de l'enfant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

02 Le Projet d'accueil

2.3 - SUITE - Les compétences professionnelles mobilisées, une équipe de professionnelle

Les missions de la direction sont les suivantes :

- garantir la qualité de la relation de la famille avec l'équipe par un rôle de tiers,
- garantir la sécurité de l'enfant et la qualité de l'accueil,
- veiller à l'équilibre, à la santé et à l'épanouissement de l'enfant,
- exercer un rôle d'accompagnement et d'aide à la parentalité,
- organiser les conditions de vie conformément à la réglementation et aménager l'espace en fonction des besoins des enfants.
- définir les rôles de chaque professionnel(le) conformément au projet de la structure,
- animer le travail d'équipe et prévoir des temps de concertation si nécessaire,
- soutenir les équipes, être vigilante à leurs conditions de travail et à la réglementation en matière de santé et de travail,
- organiser avec le personnel l'encadrement des stagiaires et participer à leur évaluation.
- assurer la gestion administrative et financière de la structure,
- élaborer et actualiser le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement,
- organiser la continuité de la fonction de direction,
- organiser le Conseil d'Etablissement,
- informer les autorités compétentes de tout accident, toute modification dans la structure,
- prévoir et vérifier les contrôles vétérinaires,
- organiser le Plan de Maîtrise Sanitaire de la restauration, en collaboration avec le cuisinier.
- établir et entretenir les relations avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et principalement les services de la Protection Maternelle et Infantile. La continuité de la fonction de direction

Les éducateur (trices) assurent la continuité de direction. Les personnels autres sur désignation de la direction peuvent être amenés à prendre le relais.

Des protocoles médicaux, validés par le médecin référent de la structure, permettent de répondre aux problèmes médicaux dits courants. Les consignes de sécurité et protocoles d'urgence sont connus de tous.

Les Educateurs (trices) de Jeunes Enfants

En collaboration avec les parents et les professionnels, ils (elles) mènent des actions d'éducation, d'animation et de prévention dans l'objectif d'un développement global de l'enfant :

- Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille, et accompagnement à la fonction parentale
- Conception, mise en œuvre et suivi de projets en direction du jeune enfant
- Encadrement de proximité des équipes, formation et accueil des stagiaires sur son site d'affectation
- Continuité de direction
- Missions de prévention et de partenariats (inter et intra institutionnel, soutien à la parentalité)

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur
2016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

02 Le Projet d'accueil

2.3 - SUITE - Les compétences professionnelles mobilisées, une équipe de professionnelle

- Posture de veille quant aux projets extérieurs et par rapport aux différents courants et pratiques en matière d'éducation des jeunes enfants
- Veille du développement harmonieux des enfants
- Aide à l'élaboration du projet pédagogique et mise en œuvre.
- Organisation de temps forts (fêtes, sorties ...),
- Gestion du matériel éducatif et aménagement de l'espace,
- Conception, animation d'ateliers et activités éducatives

Ils (elles) sont également les interlocuteurs (trices) privilégié(es) entre les familles, le personnel et la direction.

Le(a) psychomotricien(ne)

Le(a) psychomotricien(ne) intervient auprès des enfants et des professionnels de la structure en partageant son temps entre les deux sites de manière équitable.

Il (elle) intervient dans l'accompagnement du développement psychomoteur de l'enfant au quotidien, et travaille en étroite collaboration avec les EJE et les équipes.

Ses compétences et son observation contribuent à repérer le plus précocement possible tout retard de développement psychomoteur ou suspicion de situation de handicap chez l'enfant. Il (elle) proposera des orientations à la famille concernée vers une prise en charge adaptée au plus tôt.

Au-delà de son rôle de dépistage précoce, il (elle) développe également au sein de la crèche des missions autour du soutien à la parentalité mais aussi autour de la question de la prévention et promotion de la santé, en collaboration avec les EJE et les accompagnants et référent santé et parfois même avec des partenaires extérieurs.

Les auxiliaires de puériculture et le personnel titulaire d'un CAP Accompagnement Petite Enfance

Ils (elles) contribuent à la prise en charge individuelle ou en groupe de l'enfant :

- en répondant aux besoins quotidiens de chacun par leur présence, par les soins qu'ils (elles) assurent, les activités qu'ils (elles) organisent,
- en faisant de la structure un lieu d'accueil, d'éveil et de vie,
- en répondant aux besoins de chaque famille (accueil des parents et intégration à la vie de la structure),
- en accueillant l'enfant et en favorisant son développement, sa socialisation.
- en étant l'interlocuteur (rice) quotidien des parents

Ils (elles) travaillent en équipe et accompagnent les stagiaires.

Les missions du Référent "Santé et Accueil Inclusif" (RSAI) sont les suivantes :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30
- protocoles de soins et d'urgence)

02 Le Projet d'accueil

2.3 - SUITE - Les compétences professionnelles mobilisées, une équipe de professionnelle

- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations
- Contribuer, en concertation avec le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1^o du I de l'article R. 2324-39-1. Chargé du contrôle de l'établissement ou du service d'accueil.

L'accompagnant santé apporte son soutien au RSAI et relaie auprès des équipes et des familles les préconisations requises en matière de santé et de prévention.

L'assistant(e) administratif (ve) et financier(ère)

Sous la responsabilité de la directrice et en collaboration avec l'ensemble de l'équipe, l'assistant(e) de direction assure les tâches administratives et financières et apporte une aide permanente en matière de communication, d'information, d'accueil téléphonique et du public sur les 2 sites.

Les agents de restauration

Les 2 sites de la crèche dépendent pour la restauration de la cuisine centrale Enfance Jeunesse de GrandAngouleme. Cette cuisine se situe dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Dirac. Ce service est sous la responsabilité du chef cuisinier. Il est assisté d'une équipe technique compétente.

Il (elle) organise les menus et confectionne les repas quotidiennement tout en respectant l'équilibre alimentaire des enfants, notamment selon le Programme National Nutrition Santé.

02 Le Projet d'accueil

2.3 - SUITE - Les compétences professionnelles mobilisées, une équipe de professionnelle

Il (elle) élabore et réactualise, en collaboration avec la direction, le Plan de Maîtrise Sanitaire et veille à son application. Les repas sont élaborés en liaison froide et livrés chaque jour par le personnel de la cuisine centrale. Ils sont réchauffés dans l'office de chaque unité par du personnel dédié à cette activité. La réalisation des repas respecte les circuits courts. Les produits travaillés sont majoritairement issus de l'agriculture biologique. Il est proposé un repas sans viande tous les lundis.

Les agents techniques

Les agents techniques sont compétents et polyvalents sur différentes missions. Ils participent à la réalisation et la mise en chauffe des repas, à l'entretien du linge et l'entretien des locaux selon un roulement préétabli. L'ensemble des agents techniques participent à l'élaboration des procédures, aux réunions internes et à la vie de la structure.

2.4 - La formation continue

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, un plan de formation annuel est proposé aux agents. La formation continue permet aux agents d'actualiser leurs connaissances et échanger sur leurs pratiques. Des formations obligatoires sont programmées tous les 2 ans pour la formation « sauveteur secouriste du travail », et de façon récurrente pour la formation « manipulation des extincteurs », « gestes et postures » et les « habilitations électriques » nécessaires selon les postes occupés. Toute l'équipe est également **formée** et sensibilisée à l'égalité femme/homme (fille/garçon) en appui des projets du territoire portés par la politique du GrandAngouleme.

2.5 - Les analyses de pratiques

Une psychologue clinicienne intervient auprès de l'équipe de direction 5 fois 2h/an :

- En supervision des problématiques de management, organisation du travail, régulation d'équipe
 - Pour débriefer des situations délicates rencontrées
 - Sur la prise en charge des situations spécifiques d'enfants

Un(e) seconde psychologue clinicienne intervient auprès du personnel exerçant auprès des enfants 6 fois 2h / an sur des groupes d'agents issus des 6 services. L'objectif premier est d'échanger entre professionnels d'une même entité, d'harmoniser et fédérer les pratiques sur les 2 sites mais également de :

- Se mettre en réflexion collective pour comprendre et dégager des axes de résolution de problématiques vécues.
- Entretenir la professionnalisation de ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.
- Prendre du recul sur l'exercice de son métier au quotidien et se confronter à d'autres modalités d'intervention.
- Favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe.
- Renforcer son identité professionnelle.

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

02 Le Projet d'accueil

2.5 - SUITE - Les analyses de pratiques

Cette même professionnelle intervient également sur des temps d'analyse propre à chaque service 2 fois 1h30 / an.

Ces réunions doivent permettre aux agents de :

- S'exprimer et de questionner leur pratique au sein d'une même équipe pour apporter une cohérence dans la prise en charge des enfants d'une même tranche d'âge en tenant compte du contexte environnemental.

Ces séances de travail sont précédées par des temps d'observation de la psychologue de 2h par service. Les psychologues interviennent en dehors de la présence des enfants sauf pour les temps d'observation.

2.6 - Les actions menées pour la formation et l'apprentissage

L'accueil des stagiaires est soumis à la décision de GrandAngouleme, et fait l'objet d'une convention de stage nominative entre l'établissement scolaire ou de formation et GrandAngouleme.

La convention de stage spécifie les droits et obligations du stagiaire en termes d'horaires de travail, d'objectifs de stage, de missions confiées...

La crèche est engagée sur un certain nombre de formations :

- Stage d'observation Elève 3ème / 4ème
- Bac Pro ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) - (seconde première terminale)
- Bac Pro SAPAT (Services aux Personnes et au Territoire) - (seconde première terminale)
- CAP Accompagnement Petite Enfance
- Préparation du concours d'entrée à l'école d'auxiliaire de puériculture ou institut de formation en soins infirmiers
- Formation Auxiliaire de puériculture
- Formation Auxiliaire de puériculture par Apprentissage
- Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour le stage santé publique
- Formation Puériculteur(trice)
- Formation Educateur(trice) de Jeunes Enfants
- Formation Orthophoniste ou Psychomotricien(ne)
- Stage d'observation pour confirmation de projet professionnel ou reconversion

L'organisation de l'accueil est anticipée avec les établissements scolaires ou de formation sur des périodes programmées. L'accueil du stagiaire fait l'objet d'un **protocole** écrit à destination des agents qui décrit les modalités d'acceptation en stage, le circuit de la convention, la rémunération du stage, les différentes formations suivies par le stagiaire, la répartition des encadrants par type de formation, le nombre de stagiaires accueillis en même temps, le premier accueil et le suivi de stage, les outils de stage, les modalités particulières précisent les horaires, le déroulement du stage, la participation aux soins et prise en charge, la référence et le suivi stagiaire.

Les stagiaires participent à la vie de la structure, sont accueillis dans le cadre de leur formation et dans le respect du projet d'établissement. Ils ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel.

Un **Livret d'accueil** est remis lors de l'entretien de stage et un suivi de stage périodique est assuré par le tuteur.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



03 Le Projet éducatif et pédagogique

3.1 - Le projet éducatif

Ce projet éducatif a été élaboré avec la participation de l'ensemble du personnel de l'établissement. Une réflexion collective a permis dans un premier temps l'émergence de valeurs, sur lesquelles l'équipe s'est appuyée pour développer dans un second temps les principes appliqués à la crèche des Poussins.

La vie en crèche s'organise en groupes d'enfants d'âges homogènes pour répondre à leurs besoins spécifiques et respecter leur évolution. L'environnement et l'organisation proposée permettent un aménagement approprié des espaces en fonction de l'architecture des locaux et les sécurisent dans leurs activités. Le respect du développement de l'enfant reste une priorité.

Les valeurs du projet éducatif

LA BIENVEILLANCE ET LA CONFIANCE

LA BIENVEILLANCE –

Définition : disposition empathique d'une volonté qui vise le bien-être et l'épanouissement de soi et d'autrui.

L'ENFANT

Objectif prioritaire	Favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant en tant que personne à part entière
Objectifs opérationnels	S'adapter à l'individualité de l'enfant au sein de la collectivité
Moyens	<ul style="list-style-type: none">La période d'adaptation ou familiarisationLes temps d'observations en équipe pluridisciplinaireLes outils de transmissions
Actions	<ul style="list-style-type: none">Maintenir une personne de référence inclue au sein d'un travail d'équipeInstaurer des repères spatiaux temporelsRecueillir les émotions de l'enfantVerbaliser objectivement les actions de l'enfant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

03 Le Projet éducatif et pédagogique

LES PARENTS

Objectif prioritaire	Reconnaitre le parent comme 1 ^{er} éducateur de l'enfant
Objectifs opérationnels	Tenir compte des particularités individuelles de chaque famille
Moyens	<ul style="list-style-type: none">Ecoute active avec empathieDisponibilitéAdaptabilitéAccompagnement des familles
Actions	<ul style="list-style-type: none">Favoriser des temps d'échanges formels (adaptation, inscription, transmissions quotidiennes...) et informelsConseiller sans imposerRespecter la discrétion et le secret professionnel

LES PROFESSIONNELS

Objectif prioritaire	Identifier et respecter les compétences et les singularités de chaque agent tout en maintenant une cohésion d'équipe
Objectifs opérationnels	Favoriser un climat harmonieux et respectueux entre les différents membres de l'équipe
Moyens	<ul style="list-style-type: none">Réunions d'équipe et de serviceAnalyse des pratiques professionnellesEntretien annuel d'évaluationTechniques de résolution de problème
Actions	<ul style="list-style-type: none">Permettre à chacun de s'exprimerSavoir écouter l'autreAdopter une attitude respectueuse envers l'autreEtre solidaire : se soutenir et s'accompagner mutuellementNe pas porter de jugement sur l'autre



LA CONFIANCE



Définition : Assurance solide envers une personne ou une chose procuration d'un sentiment de sérénité.

L'ENFANT

Objectif prioritaire	Reconnaitre à l'enfant ses compétences innées
Objectifs opérationnels	Créer un lien rassurant et un accompagnement bienveillant
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Repères humains (personne référente et équipe) Période d'adaptation Repères spatio-temporels Observation quotidienne
Actions	<ul style="list-style-type: none"> Inviter l'enfant à faire par lui même Valoriser les progrès et les acquisitions Proposer des jeux et des activités adaptées au développement de l'enfant Offrir à l'enfant des "temps libres" où il peut laisser libre court à son imagination Travailler en équipe pluridisciplinaire

LES PARENTS

Objectif prioritaire	Etablir une relation de confiance tout en reconnaissant le parent comme 1er éducateur
Objectifs opérationnels	Instaurer un climat favorisant l'écoute mutuelle et le dialogue
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Savoir se rendre disponible Adopter un langage adapté Respecter leur mode d'éducation et ne pas porter de jugement

LES PROFESSIONNELS

Objectif prioritaire	Fédérer l'équipe pluridisciplinaire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'esprit et le travail en équipe Valoriser la complémentarité des différentes catégories professionnelles
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Réunions Formations Entretiens individuels Communication
Actions	<ul style="list-style-type: none"> Etre capable de se remettre en question Ajuster sa pratique professionnelle au regard du projet d'établissement S'autoriser à demander de l'aide et à se faire aider par les autres membres de l'équipe Créer un climat d'échange et non de contrôle ou de jugement Reconnaitre et respecter le travail de chacun

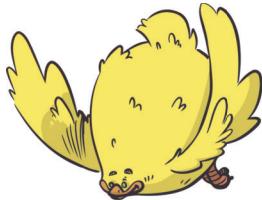
Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026 02 023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



LES PRINCIPES

Le personnel des Poussins s'engagent à mettre en œuvre les principes qui découlent de ces valeurs de **bienveillance** et de **confiance**.

FAVORISER L'ACTION AUTONOME DE L'ENFANT

Nous accompagnons l'enfant au travers de notre posture professionnelle et de nos actions éducatives à être acteur de son propre développement. Le plaisir de l'enfant est au centre de nos préoccupations.

L'autonomie de l'enfant ne se décrète pas, elle s'accompagne. Chaque enfant évolue à son rythme et nous préférons parler d'un processus d'autonomisation car il est en constante évolution au cours de la vie.

L'aménagement de l'espace est pensé pour répondre au plus près des besoins de l'enfant dans le but de lui permettre de faire par lui-même ses actes au quotidien et favoriser le jeu autonome.

Les lits bas succèdent aux lits à barreaux pour faciliter le coucher et le lever seul. Les tables, chaises sont adaptées à la taille des enfants et à leur âge.

Les espaces de jeux sont aménagés avec du mobilier ouvert et à hauteur d'enfant, lui permettant d'accéder librement aux jeux qu'il désire. La quantité de jouet est mesurée, ni trop ni trop peu, et ils sont toujours rangés à la même place. Pour se poser, investir un jeu, créé, imaginer, l'enfant a besoin d'un espace clair et de jouets renouvelés régulièrement afin de susciter sa curiosité et son intérêt. Les zones de jeux sont délimitées selon le type de jouet proposé : construction, imitations, coin livres... A la crèche des Poussins, les jouets mis à disposition sont de préférence intemporels, traditionnels, sans genre et sans attente de résultat : ceci afin d'ouvrir les possibilités de jeux et de permettre à l'enfant de les exploiter par lui-même sans forcément l'aide de l'adulte. Les enfants sont exposés à une variété de jouets, d'activités et de livres qui ne sont pas restreints aux stéréotypes **filles / garçons** dans un objectif **d'égalité des genres**.

Dans le même, les enfants évoluent dans des espaces accueillants où l'accent est mis sur les couleurs neutres mais joyeuses.

Nous privilégions aussi les petits groupes autant que possible lors de propositions d'ateliers que l'enfant peut explorer librement, sans attente de résultat.

L'adulte phare est là comme tiers, comme metteur en scène des espaces ludiques. Cet adulte est « présent » avec les enfants lorsqu'ils jouent. Il « éclaire » leur jeu et l'espace dans lequel ils évoluent. Chaque professionnelle de l'équipe est susceptible d'endosser ce rôle à un moment donné dans la journée. Il permet à l'enfant de trouver un repère connu et familier, lui apportant ainsi la sécurité nécessaire au développement de ses explorations et expérimentations.

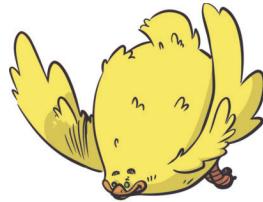
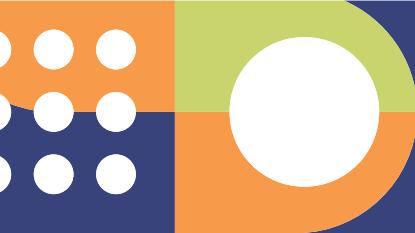
Le professionnel se positionne plutôt dans le « être là » que dans « le faire ». Ne pas faire faire, ne pas faire à la place mais permettre de faire. Sa posture d'observation a pour but de soutenir l'activité spontanée de l'enfant notamment par le regard, le langage des mots et des gestes. Cela permet à ce dernier de favoriser le développement de l'estime de soi et sa confiance intérieure. De même la verbalisation des actions de l'enfant, de son état émotionnel, la lecture d'histoire, les comptines ...tout au long de la journée participent au développement de son langage et contribue ainsi à celui de son autonomie.

La motricité libre ou spontanée consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelques mouvements que ce soit et sans anticiper sur les étapes du développement moteur. Cette liberté permet à l'enfant d'avancer à son rythme et d'acquérir plus de confiance puisque c'est lui qui construit son propre

Accuse de réception : Ministère de l'Intérieur
016-280071827-20260205-2026_02_023-DE

Accuse certime exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026
Publication : 11/02/2026



LES PRINCIPES

chemin à son rythme. Le professionnel est vigilant pour soutenir avec bienveillance ces acquisitions et encourager les progrès.

L'aménagement de l'espace, le choix de chauffer ou non les enfants, leur confort vestimentaire, ainsi que notre observation sont les outils au service de cet accompagnement.

Les soins à l'enfant, le repas, l'acquisition de la continence sont des moments clés de la vie au sein de la crèche. Nous mettons en place progressivement des outils amenant l'enfant à faire par lui-même et pour lui-même en fonction de son propre rythme (lits bas, double cuillère au repas, gant pour se nettoyer le visage, escaliers pour monter à la table de change...), lui permettant ainsi de coopérer, de participer aux actions.

Par ailleurs, l'acquisition de la continence est une étape de son développement qui lui appartient et nécessite une observation de notre part pour en déceler les signes précurseurs. Elle est propre à chacun et nous accompagnons l'enfant dans le respect et la bienveillance.

OFFRIR UN CADRE SÉCURISANT

Le lien d'attachement et la relation à l'autre sont à la base du développement de l'enfant et de son psychisme. La qualité des relations sociales de l'enfant avec ses parents puis avec les professionnelles influence le développement de sa personnalité. C'est pourquoi à la crèche la notion de référence occupe une place importante, elle se distingue du concept d'adulte phare explicité dans le chapitre précédent. **Dès la familiarisation**, un binôme de professionnelle entretient une relation plus privilégiée avec certains enfants et familles du groupe afin de connaître au mieux ses habitudes de vie. Le lien d'attachement se construit au travers des soins, des échanges, du portage et procure à l'enfant un sentiment de sécurité et de confiance qui lui permet par la suite de s'ouvrir à son environnement et aux autres professionnelles et enfants. C'est ce que nous nommons à la crèche « la référence ouverte ». Au fil du temps l'équipe qui entoure l'enfant peut lui offrir le cadre rassurant nécessaire à son accueil grâce entre autre à son travail de concertation.

L'accueil des émotions de l'enfant est le fait de se positionner en récepteur des émotions que l'enfant exprime de façon brute (joie, colère, vexation, peur). L'adulte aide l'enfant à mettre des mots sur son ressenti par son observation et sa disponibilité physique et psychique. La prise en compte des émotions par l'adulte participe à la construction de l'estime de soi chez l'enfant. Elle lui permet d'apaiser ses tensions, parfois de communiquer de façon différente (notamment lors de manifestations d'agressivité) et de comprendre d'où viennent ses émotions. Filles et garçons pourront exprimer leurs émotions sans distinction ni jugement.

A la crèche nous avons suivi une formation sur ce sujet afin d'avoir une position éducative cohérente et bienveillante quant à l'accueil des émotions. Un enfant qui pleure est rassuré, consolé, porté.

Les repères, les rituels sont mis en place afin d'aider l'enfant à anticiper les événements de la journée et ainsi diminuer son stress face à l'inconnu. Ils débutent dès **la période de familiarisation** (cf. annexe) et visent à lui apporter la sécurité physique et psychique dont il a besoin. La stabilité de l'aménagement des espaces, le repos toujours dans le même lit et au même emplacement, le respect des heures de sommeil et de repas sont entre autre des éléments de cette sécurité.

Les objets transitionnels de l'enfant (doudou, tétines..) lui permettent, quand il en possède un, de gérer au mieux la frustration du manque et de créer un espace de transition entre l'école et sa famille. L'enfant en dispose quand il en ressent le besoin.

Accusé de réception à l'Intérieur

046-20001-1827-20260208-2026-09-092-011

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER L'ENFANT ET SA FAMILLE

Un enfant vit entouré de sa famille et c'est avec elle qu'il est reçu au sein de notre structure. Notre mission est d'accueillir et d'accompagner les parents, 1^{er} éducateurs de leur enfant.

L'accueil de la famille dans le service commence par un temps de familiarisation (heures réparties sur 2 semaines). Ce moment de connaissance mutuelle permet à l'enfant de trouver les ressources afin de vivre par la suite un temps sans ses parents. Cette période d'adaptation permet d'établir une relation de confiance par une écoute empathique et sans jugements.

Tout en respectant la culture familiale de l'enfant et son individualité, il est demandé aux familles de respecter le règlement de la collectivité et le projet d'établissement.

L'accueil, c'est aussi la prise en charge au quotidien de l'enfant et de son vécu. Entre professionnelles et parents, les transmissions orales et/ou écrites du matin et du soir sont des sources importantes d'informations qui contribuent à faire le lien entre ses différents lieux de vie. Elles permettent la transition de l'accueil ainsi que la continuité des actions autour de lui. Les parents sont invités à entrer dans les lieux de vie, faire le relais de bras en bras ou à travers un jeu.

Un accompagnement des familles est apporté par les équipes au quotidien, selon leurs compétences professionnelles. En matière de prévention, les observations et leurs analyses construites en collaborations avec des partenaires extérieurs sont aussi une aide à la parentalité.

Dans nos actions avec l'enfant tout au long des étapes de son développement, un accordage parent- professionnel permet de construire une continuité autour de l'enfant, de suivre au mieux son évolution, de lui offrir un cadre sécurisant et contribue à l'unité de sa personne.

Pour finir, nous proposons aux parents, sous forme de réunion, des temps d'échanges sur la vie de la structure. Ce sont des moments de sensibilisation aux besoins de l'enfant, aux actions éducatives menées dans la structure. De même, les équipes réfléchissent conjointement pour faire vivre et évoluer les projets qui nous animent.

PERMETTRE AUX ENFANTS UNE OUVERTURE AU MONDE

La crèche propose aux enfants d'appréhender la vie en petit groupe mais aussi de s'ouvrir au monde et activités extérieures.

L'accent est mis sur les projets en lien avec **la nature** et un environnement sain respectueux du **développement durable**. La nature permet d'éveiller les émotions de l'enfant. Elle peut être apaisante, effrayante, source de joie... Elle permet d'inculquer différents apprentissages, de développer le langage. (Land 'art, visite à la ferme, promenade en sous-bois...)

L'approche culturelle et artistique offre aux enfants la possibilité d'éveiller leurs sens et leur curiosité (éveil musical, sortie au théâtre de marionnettes, à la bibliothèque, spectacle Parcours Educatif Artistique et Culturel et ses ateliers, participation aux événements en lien avec la petite enfance sur le territoire). Le livre, les comptines, les jeux de mains, les kamishibais restent des supports fils conducteurs pour le développement du langage.

Les activités physiques et motrices sont prises en compte avec les ateliers de psychomotricité, les sorties pour les grands au centre équestre, à l'accrobranche...Les sorties sont préparées et autorisées par les parents.

Cette ouverture au monde permet une ouverture du lieu de vie qu'est la crèche aux intervenants extérieurs et aux parents lors d'événements importants comme le temps convivial en juillet.

La construction de l'identité de l'enfant de moins de 3 ans est respectée tout au long de son accueil. Les professionnelles l'accompagnent en ce sens dans tous les choix portés en respectant ainsi le principe **d'égalité fille/garçon** inscrit dans la Chartre de l'accueil de l'enfant : « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».

Accuse réception Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260265-2026_02_2029-BE

Accuse certitude exécutoire

Reception par le prejet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

3.2 - Le projet pédagogique

JOURNÉE TYPE D'ACCUEIL (BÉBÉS ET MOYENS/GRANDS)

La journée en crèche s'organise autour de valeurs et principes pédagogiques, déclinés selon l'âge et le rythme des enfants. Chez les bébés, l'accent est mis sur le respect du rythme individuel (sommeil, repas, jeux), tandis que chez les moyens et grands, la journée s'articule autour de temps collectifs structurants : accueil, jeux, repas, sieste et activités.

Chez les bébés

Entre 7h30 à 9h30 : Accueil

Ce moment est privilégié pour échanger avec les professionnelles qui prennent le relais des parents. Les informations sur la nuit ou les derniers biberons sont notées dans le cahier de transmission, afin d'accompagner au mieux l'enfant. Le doudou ou la tétine jouent un rôle rassurant. Pour respecter le rythme de tous, il est demandé aux parents de ne pas interrompre les activités en cours, comme les repas ou le sommeil.

Tout au long de la journée : Temps d'éveil et de jeux

Les activités sont adaptées à l'âge, aux capacités et besoins de chaque bébé avec des propositions de jeux libres, manipulations, explorations sensorielles ou motrices tout au long de la journée.

Le repas vers 11h00 :

Les repas concernant les enfants qui sont à 4 repas / jour. Ils sont organisés dans le respect du rythme et des besoins de chaque enfant (cf. projet pédagogique "Le repas"). Les biberons sont donnés selon les besoins de l'enfant.

Le sommeil

Chaque enfant possède un rythme propre qui est respecté.

Après la sieste, les enfants sont changés, habillés et peuvent rejoindre les jeux dans la salle.

Le goûter vers 15h30 :

Pour les plus petits, le goûter est servi à partir de 15h30.

Le temps des parents

Les départs se font de façon échelonnée.

Chez les moyens et grands

Entre 7h30 à 9h30 : Accueil

Le matin, les enfants arrivent progressivement et rejoignent les espaces de jeux libres préparés en amont par les professionnelles qui prennent soin de choisir des jeux et aménagements adaptés à l'âge et au développement des enfants accueillis dans le groupe : dînette, poupées, voitures, constructions... Ce moment permet de commencer la journée en douceur. Les informations importantes sont transmises aux professionnelles avant 9h30, au-delà desquelles les adultes sont moins disponibles pour des échanges prolongés individuels avec les parents qui peuvent être reçus sur RDV.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

JOURNÉE TYPE D'ACCUEIL (BÉBÉS ET MOYENS/GRANDS)

9h30 / 9h45 : Temps histoires, comptines ou chant

La journée débute par un temps calme qui favorise le langage et offre un repère quotidien rassurant. Les histoires et comptines peuvent être proposées à d'autres moments de la journée.

9h45 / 11h : Temps d'éveil et d'activités

Les activités proposées tiennent compte des capacités, intérêts et envies des enfants et permettent de développer la socialisation, la créativité et l'autonomie. Le jeu libre est également favorisé. L'activité en extérieur est privilégiée dans la mesure du possible.

11h00 : Repas

Organisé dans le respect du rythme et des besoins de chacun (cf. projet pédagogique "Le repas").

11h45 / 12h15 : Préparation à la sieste

Les enfants se préparent tranquillement avec l'accompagnement des professionnels : déshabillage, rangement des vêtements, toilettes ou change, récupération du doudou si nécessaire. (cf. projet pédagogique "Le sommeil").

Vers 15h00 : Réveil

Après la sieste, les enfants sont changés et habillés, puis rejoignent les jeux dans la salle.

16h00 / 16h30 : Goûter

Le goûter est servi autour de 16h, moment de convivialité et de transition vers la fin de journée.

Après le goûter : Temps d'éveil et d'activités

Le plus souvent, place est faite au jeu libre sous le regard bienveillant des professionnelles.

Accueil des parents

Le retour des parents est un moment privilégié : échanges sur la journée, transmission d'informations importantes et, si nécessaire, accompagnement dans la parentalité. C'est un temps pour renforcer le lien entre la crèche et la famille, tout en préparant l'enfant à la séparation future et au retour à la maison.

18h30 : Fermeture de la crèche

La journée se termine progressivement et les enfants quittent la crèche avec leurs parents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

LA FAMILIARISATION

La crèche « Les Poussins » accorde une importance particulière à la période de familiarisation, considérée comme un temps fondamental pour la sécurité affective de l'enfant et la coéducation avec les familles.

La familiarisation favorise une présence parentale prolongée et la répétition de situations similaires (même lieu, même personne...) sur une période donnée. Elle est essentielle pour permettre à l'enfant de se sentir en sécurité et pour rassurer les parents. Elle s'adapte dans son rythme et ses modalités aux enfants et aux parents.

Les portes ouvertes à la crèche « Les Poussins »

Avant les rendez-vous d'inscription, la crèche organise des portes ouvertes destinées aux parents pour ceux qui peuvent y assister. Ce temps de rencontre permet entre autre de favoriser les échanges entre familles, en créant un espace de partage et de questionnements.

Elles constituent ainsi un premier temps d'accueil et de familiarisation pour les familles, en amont de la rencontre individuelle lors du rendez-vous d'inscription.

Le rendez-vous d'inscription

Un rendez-vous d'inscription est organisé avec chaque famille dans un second temps. Il est demandé aux parents de venir avec leur enfant dans la mesure du possible. Ce temps d'échange permet :

- de présenter et visiter les locaux, afin que les enfants et les parents puissent se familiariser avec l'environnement d'accueil,
- de présenter le règlement intérieur et le projet éducatif et pédagogique,
- de répondre aux questions des parents
- de reprendre les informations transmises lors des portes ouvertes (pour les familles qui y ont assisté),
- de constituer le dossier administratif,
- de préciser les besoins et conditions d'accueil de l'enfant et
- d'organiser la familiarisation.

Le déroulement de la familiarisation aux Poussins

Les modalités de la familiarisation ont été pensées conformément au référentiel national d'accueil du jeune enfant. Elles s'adaptent autant que possible aux possibilités et aux besoins de la famille et s'ajustent à tous (enfant, parent, professionnel, équipe). La familiarisation est individualisée en fonction de l'observation faite par les professionnelles et en fonction du développement de l'enfant et de ses potentielles expériences d'accueil passées. Pour autant, même si l'enfant a déjà fréquenté un lieu d'accueil, il s'agit toujours d'une nouvelle familiarisation. • Les temps de familiarisation sont pensés pour permettre à l'enfant de commencer à construire un nouveau lien d'attachement en présence de sa base de sécurité parentale. Ils sont pensés également pour permettre aux parents de se sentir en confiance pour l'accueil à venir de leur enfant.

- La familiarisation favorise une présence parentale prolongée de plusieurs heures pendant plusieurs jours, pendant laquelle le parent est acteur auprès de son enfant et en relation avec le professionnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé de réception électronique

Accusé de réception par le prestataire

Publication : 11/02/2026

SUITE - LA FAMILIARISATION

- L'accueil à des moments répétés (même lieu, même personne, même heure de la journée...) est proposé. La répétition de ces temps d'accueil permet de rendre dans un premier temps l'environnement plus prévisible pour l'enfant ce qui favorise son sentiment de sécurité au sein du lieu. Ces moments évoluent, durent plus longtemps au fur à fur de l'accueil pour permettre de proposer une sieste [BJ1] ou un biberon ou repas. Des petites journées sont ainsi proposées avant le début de l'accueil sans la présence du parent.
- Le projet d'accueil personnalisé est élaboré avec les parents lors de l'arrivée de l'enfant, selon un format propre à notre structure et évolue en fonction des enfants et des besoins des familles et des observations des professionnelles. Chaque nouvelle séquence est introduite par le parent.

Le système de référence

Un système de référence est mis en place dès la familiarisation. Il débute avec un binôme de professionnelles, puis s'ouvre progressivement à l'ensemble de l'équipe, en fonction des besoins de l'enfant. Les informations essentielles concernant l'enfant sont partagées au sein de l'équipe afin d'assurer une continuité et une cohérence dans l'accueil.

Les professionnelles ressources accompagnent progressivement l'enfant vers les autres membres de l'équipe.

Dans la perspective de la séparation, il est recommandé que l'enfant dispose d'un objet transitionnel (et de sa tétine, le cas échéant). Les professionnelles veillent à verbaliser les émotions et les situations vécues, conformément aux principes de bientraitance. Les parents peuvent, s'ils le souhaitent, contacter la crèche par téléphone lors des premiers jours d'accueil effectif afin d'être rassurés sur le déroulement de la journée.

La « passerelle » entre services, une nouvelle familiarisation nécessaire

La « passerelle » correspond au passage progressif d'un enfant vers le groupe d'âge supérieur en cours d'année, dans le respect de son rythme, de son développement et de ses besoins, conformément aux recommandations de la PMI.

Lorsque nécessaire, l'enfant peut rester dans son groupe d'origine au-delà du début de l'année scolaire. La décision est prise après observations professionnelles, échanges en équipe et concertation avec la famille, afin d'assurer un accompagnement individualisé et sécurisé. Une attention particulière est portée aux enfants restant dans le groupe des bébés, pour anticiper les changements de repères liés au nouveau groupe ou à de nouvelles professionnelles.

Déroulement

La passerelle inclut une période de familiarisation progressive, adaptée au rythme de l'enfant :

- début par des temps de jeux,
- puis intégration des repas,
- enfin, si nécessaire, la sieste.

Une professionnelle référente accompagne l'enfant et assure le lien avec le nouveau service pendant un temps qui répond aux besoins de l'enfant, transmettant habitudes et informations essentielles. Les parents sont invités à visiter les locaux et à rencontrer la nouvelle équipe. Il leur est proposé de participer avec leur enfant aux temps de familiarisation pour favoriser ce changement. Progressivement, l'enfant va fréquenter le nouveau service sans accompagnement direct de la référente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20260205-2026_02_023-DE
Accusé certifié exécutoire

3.2 - Le projet pédagogique



LE REPAS

Le repas, un moment clé de la journée

Le temps du repas occupe une place essentielle dans la journée de l'enfant en collectivité. Bien plus qu'un simple moment destiné à répondre aux besoins physiologiques, il constitue un repère temporel structurant, un temps de plaisir, d'échanges et d'apprentissage. À travers l'alimentation, l'enfant développe progressivement son autonomie, son identité et ses compétences sociales, tout en découvrant les saveurs, les textures, les couleurs et les odeurs. Le repas devient ainsi un véritable outil éducatif, intégré à un projet global de santé, de bien-être et de prévention, notamment contre les troubles alimentaires et l'obésité.

Les repas sont préparés par des professionnels formés à la diététique infantile, garantissant une alimentation équilibrée, adaptée à l'âge et aux capacités de chaque enfant. Les repas sont élaborés en cuisine avec des produits frais, de saison, avec une part importante de bio. Le repas du lundi est végétarien. Une attention particulière est portée aux besoins spécifiques (allergies, intolérances, régimes particuliers), dans le respect des protocoles et des recommandations en vigueur et peut faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Cette organisation permet d'allier sécurité alimentaire, qualité nutritionnelle et accompagnement individualisé.

Période lactée

Dès la période lactée, l'établissement s'adapte aux choix des familles. L'allaitement maternel est encouragé et peut être réalisé sur place ou par l'intermédiaire de biberons de lait maternel, selon un protocole strict de conservation et de transport. Cette période nécessite une communication étroite entre parents et professionnels afin de respecter le rythme de l'enfant tout en tenant compte des contraintes de la vie en collectivité. Le moment du biberon, qu'il s'agisse de lait maternel ou infantile, est vécu comme un temps privilégié de relation individuelle, nécessitant disponibilité, attention et douceur de la part de l'adulte.

Organisation et matériel

L'organisation du repas est pensée avec soin, tant sur le plan matériel que relationnel. Les contenants ne comportent aucun plastique, sont en inox, porcelaine ou pyrex. Il est proposé vers les 2 ans de l'enfant des plateaux repas compartimentés. L'enfant mange dans l'ordre de sa préférence. L'installation des enfants, le choix du mobilier, la disposition des tables et le nombre d'enfants par groupe sont adaptés afin de garantir sécurité, confort et sérénité. Avant le repas, les règles d'hygiène sont strictement respectées, et les transitions sont anticipées par une organisation d'équipe réfléchie. L'ambiance doit rester calme et contenante, favorisant l'écoute, la communication et le respect mutuel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

SUITE - LE REPAS

Diversification alimentaire

La diversification alimentaire s'inscrit dans le respect du rythme de chaque enfant et doit rester un plaisir. Elle débute généralement entre quatre et six mois, en lien avec les recommandations nationales. L'introduction des nouveaux aliments se fait progressivement, en concertation avec les parents, sans forcer l'enfant. La présentation des plats, soignée et attractive, participe à l'éveil sensoriel et à l'envie de goûter. Les professionnels accompagnent les enfants dans la découverte des aliments, tout en veillant à ne pas projeter leurs propres goûts ou représentations alimentaires.

Le repas, un lieu d'apprentissage et de découverte

Selon l'âge, l'accompagnement diffère. Chez les bébés, la priorité est donnée à la satisfaction immédiate des besoins, dans un cadre souple. Chez les moyens et les grands, l'enfant est progressivement acteur de son repas : il apprend à se servir, à doser les quantités, à utiliser les couverts et à respecter les règles de la vie collective. L'autonomie est encouragée sans jamais perdre de vue le rôle éducatif de l'adulte, qui guide, verbalise et pose un cadre sécurisant.

Le respect de l'appétit et du rythme de chaque enfant est fondamental. L'enfant est reconnu comme maître de sa satiété : il n'est ni forcé à manger ni puni en cas de refus. Les professionnels observent les signes de faim et de rassasiement, adaptent les portions et acceptent que l'équilibre alimentaire puisse se construire sur plusieurs repas. Le refus alimentaire est compris comme une expression possible de l'enfant et non comme une faute, nécessitant écoute, distance affective et cohérence d'équipe. Les transmissions aux parents constituent un axe majeur du travail autour du repas. Elles doivent être objectives, positives et centrées sur l'évolution de l'enfant. Le professionnel se positionne comme un partenaire et un conseiller, en s'appuyant sur ses connaissances et sur l'observation quotidienne de l'enfant, tout en respectant la place essentielle des parents comme premiers éducateurs.

Enfin, l'alimentation est abordée de manière ludique et culturelle à travers des activités variées : jardinage, cuisine, sorties, repas festifs ou thématiques. Ces expériences renforcent le plaisir de manger, l'ouverture aux autres cultures alimentaires et la curiosité des enfants.

Le repas, un besoin physiologique, mais pas que...

En conclusion, le repas est un révélateur de l'état émotionnel de l'enfant et un moment clé de socialisation. L'enjeu principal est d'éviter toute relation de pouvoir autour de l'alimentation afin de préserver le plaisir, la convivialité et la découverte. Grâce à une posture professionnelle, une collaboration étroite avec les familles et une réflexion collective **de sein de l'équipe**, le temps du repas devient un levier essentiel du développement global et harmonieux de l'enfant.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

3.2 - Le projet pédagogique

LE CADRE ET LES LIMITES À LA CRÈCHE



1. QU'EST-CE QUE LA LIMITE ET LE CADRE ?

La limite est un interdit, une ligne à ne pas dépasser ; c'est le point au-delà desquels ne peuvent aller ou s'étendre une action, une influence, un état.

Le cadre est un ensemble de règles ou de consignes qui régissent le fonctionnement de la vie en collectivité ; il a pour objectif de limiter l'action d'un individu sur son environnement.

2. POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE POSER UN CADRE ET DES LIMITES ?

D'un point de vue collectif, le cadre et les limites permettent d'assurer la sécurité de tous ; ils contribuent à la mise en place des codes sociaux et du « bien vivre » ensemble. C'est apprendre à s'estimer mais aussi à estimer les autres (enfants et adultes) et à respecter l'environnement dans lequel on vit.

D'un point de vue individuel, le cadre et les limites apportent sécurité et stabilité à l'enfant ; il le guide dans ses apprentissages et son autonomie.

L'enfant est en pleine construction identitaire et psychique, en grandissant, il s'affirme et s'oppose. Ainsi, le cadre et les limites peuvent parfois générer des situations de grande frustration (c'est d'autant plus difficile quand le cadre est différent à la maison) mais c'est une étape inévitable pour apprendre à gérer ses émotions.

3. COMMENT ORGANISER LE CADRE ET LES LIMITES ?

Le cadre et les limites doivent être fixes, stables et prévisibles pour assurer un maximum de repères à l'enfant.

Partant du postulat que **l'enfant ne doit pas se faire mal ni faire mal aux autres intentionnellement, et qu'il doit respecter le matériel** (jouets, mobilier etc...), il incombe à chaque équipe de fixer son propre cadre et ses propres limites.

Nous n'accordons pas tous la même importance au cadre et aux limites ; face à une même situation, nous avons tous notre propre perception des choses (vécu personnel) et des seuils de tolérance variables. Il est important de se connaître et de connaître ses collègues. Il est donc primordial de communiquer et de mener une réflexion commune où tout le monde peut s'exprimer sur ce qui est autorisé ou non. Il faut réussir à trouver un consensus qui assurera l'adhésion de l'ensemble des professionnelles de l'équipe car une fois le cadre posé, chacune est garante de son respect.

Les professionnelles externes à l'équipe et qui ne détiennent donc pas tous les éléments nécessaires aux prises de décision de cette dernière ne peuvent pas interférer dans le fonctionnement choisi par celle-ci. En revanche, les personnes qui participent régulièrement à la vie de l'équipe en question sont invitées à faire des propositions en ce sens (ex : agents du pool, accompagnant santé, psychomotricienne...)

Le mieux est de fixer le cadre lors de la réunion de pré-reentrée et de le formaliser par écrit (on peut s'y référer s'il y a un doute ou un manquement). On peut s'appuyer sur les différents moments de la journée pour déterminer la ligne directrice du cadre.

Le cadre et les limites peuvent être posés dès que les enfants commencent à se déplacer et deviennent plus autonomes. Le cadre doit être ni trop strict, ni trop permissif; il doit s'adapter et évoluer au fur et à mesure que les enfants grandissent (selon leur capacité de compréhension), ce qui nécessite d'en reparler régulièrement en équipe et de le moduler.

4. QUELS OUTILS PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE ?

Instauration de rituels (la répétition de ces moments apporte une réponse prévisible et rassurante pour l'enfant).

Aménagement d'espaces dans la salle de jeux (motricité pour permettre aux enfants de bouger et de s'extérioriser) mais aussi d'espaces plus calme et contenant pour permettre aux enfants de s'apaiser et de se recentrer sur eux-mêmes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

4. QUELS OUTILS PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE ? (SUITE).

- Veiller à la posture professionnelle en assurant une présence « réelle » (adulte-phare) dans la salle de jeux et dans le jardin, avec des positionnements « stratégiques » pour être toujours disponible pour les enfants.
- Formuler les consignes de manière positive et les répéter (ne pas hésiter à s'appuyer sur les collègues pour prendre le relais quand l'enfant n'est pas réceptif). Le ton employé ne doit pas être autoritaire mais il faut y mettre un peu de conviction. Verbaliser les émotions de l'enfant quand il n'est pas en capacité de le faire lui-même. Veiller à ne pas formuler d'injonctions paradoxales.
- Proposition d'outils visuels tels que les pictogrammes pour rappeler les limites aux enfants (pour les plus grands).

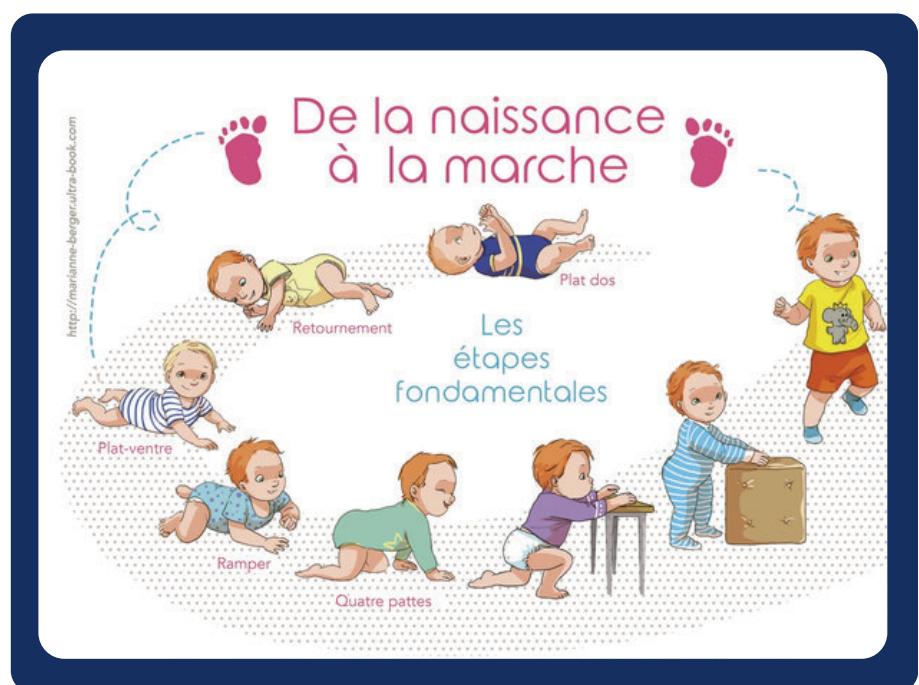
LA MOTRICITÉ LIBRE

Au multi accueil « les poussins » notre projet éducatif repose sur une valeur qui est de « favoriser l'action autonome de l'enfant ». Dans cette optique et en pratique nous proposons aux enfants accueillis d'être libre de leurs mouvements sans leur apprendre ni imposer. L'enfant peut expérimenter différentes postures sous l'œil bienveillant de l'adulte et va acquérir naturellement et chronologiquement différentes positions qui lui permettront d'assimiler la marche.

On ne mettra pas un enfant dans une position où il n'est pas capable de se mettre seul.

Un enfant passe forcément de la phase statique (sur le dos) à la phase dynamique (avec les premiers déplacements), puis à la découverte de la verticalité.

Et ceci sans l'intervention directe de l'adulte.



1. Les objectifs :

Cette approche professionnelle a de nombreux intérêts pour l'enfant que nous avons pu identifier :

- Le respect de chaque étape de son développement, et lui permettre d'évoluer à son propre rythme
- De par la confiance que l'on porte à l'enfant en le laissant libre de ses mouvements il acquiert de la confiance en lui. De même, la satisfaction personnelle qu'il ressent en agissant par lui-même renforce cette confiance et lui donne un sentiment de sécurité. (peur de l'échec)
- L'enfant acquiert de l'autonomie, il est moins dépendant de l'adulte et le sollicite moins.
- L'enfant développe une motricité fluide, et harmonieuse. En ne négligeant aucune des étapes intermédiaires du développement moteur il est bien dans son corps. Il apprend les limites de son corps, développe ses récepteurs kinesthésiques et sensoriels et se construit une identité corporelle en trois dimensions.
- En prenant goût à l'exploration, l'enfant développe sa curiosité et son ouverture au monde.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



2. Les constats et situations que nous rencontrons au quotidien

Parfois un enfant n'est jamais posé au sol sur le dos à la maison ou passe beaucoup de temps dans son transat. Un enfant peut aussi être assis alors que de lui-même il ne sait pas prendre cette position ou bien on le fait marcher alors qu'il n'en est pas là dans son développement. Ces différentes situations peuvent mettre l'enfant en insécurité dans son corps, et ne il peut sortir tout seul de sa position. Cela le rend plus dépendant de l'adulte et moins confiant en ses capacités.

La pression sociale (comparaisons entre enfants), l'environnement familial, les propositions commerciales qui peuvent aller à l'encontre d'un développement moteur harmonieux, la sur- stimulation ... tout cela sont des entraves à la motricité libre et demandent un dialogue et une collaboration avec la famille.

Nous parlons avec les parents dès la période d'adaptation de notre pratique au sein de la crèche afin d'être ensemble le plus cohérents possible auprès de l'enfant (Dans le futur un document sur ce thème pourra être proposé aux parents afin de les sensibiliser sur ce thème).

Parfois, et selon l'âge d'entrée de l'enfant en crèche, il peut avoir sauté des étapes motrices intermédiaires et être peu sûre dans son corps à son arrivée. Par crainte de perdre l'équilibre, il se crispe. Il est alors nécessaire de l'accompagner à repasser par les étapes précédentes.

Notre capacité au sein de l'équipe à répondre aux différents besoins des enfants selon les moments de la journée...une disponibilité physique et psychique est nécessaire pour encourager et accompagner l'enfant dans cette démarche ...cette disponibilité totale est parfois difficile à obtenir.

Il est aussi à prendre en compte les éventuels soucis des enfants : retard de développement moteur, handicaps, plagiocéphalie (et dans ce cas on nous demande de le mettre sur le ventre sur les temps d'éveil).

3. Concrètement à la crèche (outils et pratique)

Nous nous assurons d'avoir mis en place un espace sûr et stimulant pour les enfants accueillis. Selon les groupes, les équipes aménagent l'espace afin que chaque enfant puisse évoluer librement et simplement. Des « défis moteurs » peuvent être proposés au quotidien ou plus ponctuellement en modifiant l'environnement (tunnels, poutres, différents supports ...) Les meubles sont bas, des barrières présentes chez les bébés sont aussi support pour se relever.

L'enfant doit pouvoir grimper, sauter, pousser, traverser, glisser ...Des propositions lisibles de jeu (peu abondantes et organisées) sont également faites tout au long de la journée. Elles peuvent être collectives ou individualisées selon les besoins des enfants.

Le regard bienveillant et encourageant du professionnel, rassurer l'enfant, ne pas intervenir inutilement. Nous utilisons beaucoup l'observation qui nous permet de comprendre ou en est l'enfant et sa capacité ou non à agir et se mouvoir seul. De ce fait nous intervenons seulement si nécessaire et s'il y a danger physique ou mal être de l'enfant. Mais toujours en verbalisant et en accompagnant le mouvement. De même nous encourageons la répétition des mouvements de l'enfant. Cette répétition est primordiale pour lui car elle permet l'acquisition du mouvement (mémoire cellulaire)

Le confort: Nous encourageons la famille à vêtir l'enfant de façon confortable, avec des vêtements amples et confortables. L'enfant est pied nu, ou avec des chaussettes antidérapantes ou des chaussons souples.

Nous installons toujours les bébés sur le dos, à plat sur un tapis ferme et confortable. Le transat est utilisé avec parcimonie, globalement après les repas des bébés afin de faciliter la digestion. En effet un enfant dans un transat n'est pas libre de ses mouvements et ne peut se saisir d'un jouet.

Chez les plus grands les enfants montent sur un porteur uniquement lorsqu'ils sont capable d'y monter seuls. Le toboggan peut être utilisé dans les deux sens, avec la prise en compte des autres enfants et de la régulation de la « circulation ».

En cas de plus grosses difficultés nous pouvons faire appel à une psychomotricienne. Elle nous aide à mettre en place des propositions adaptées à l'enfant pour l'aider à progresser.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

LA MOTRICITÉ LIBRE - PIEDS NUS

1. CONTEXTE

Il a été décidé en journée pédagogique du 17/02/2025 que les enfants pouvaient rester nu-pied dans tous les locaux de la crèche des Poussins.



2. Pourquoi marcher pieds-nus ?

Les études et les recommandations internationales pointent l'importance pour l'enfant d'être le plus souvent possible les pieds nus afin de développer sa sensorialité, son équilibre, sa coordination. Marcher pied nu laisse plus de place au pied pour se développer librement et sans contrainte tant au niveau osseux (l'ossature du pied comme le reste du corps est encore en développement) que musculaire.

L'équilibre est toujours en construction chez l'enfant en âge d'être à la crèche et celui-ci va mûrir encore des années après. Être pied nu diminue le risque de chute et favorise le rapport à son propre corps.

Même si des chaussons en cuir souple peuvent être une alternative acceptable, cela n'est pas aussi bon pour le développement de l'enfant que d'être pied-nu.

Il est établi que cela ne nous rend pas plus malade, les sols de la crèche sont lavés quotidiennement, exempts de danger pouvant couper le pied, le chauffage suffisant (20°). Il est cependant noté que certains enfants peuvent être plus sensibles au froid que d'autre.

3. En pratique à la crèche ?

Avant l'acquisition de la marche

Les enfants qui ne sont pas encore en capacité de se mouvoir seront accueillis avec les pieds couverts (chaussettes etc.), puis restent pieds nus jusqu'à l'acquisition de la marche.

Après l'acquisition de la marche

Après l'acquisition de la marche de manière assurée par l'enfant, et sur demande des parents (et non de la crèche), ces derniers peuvent fournir des chaussons à leur enfant. L'équipe de la crèche proposera alors à l'enfant de mettre les chaussons qu'il sera libre de garder ou non. L'équipe respectera l'enfant et son choix de garder ou non les chaussons en fonction de ses propres ressentis, mettant ainsi en avant son autonomie. Les chaussons lui seront régulièrement proposés mais non imposés.

En revanche, en cas de lésions cutanées, pathologies ou activités particulières, l'enfant devra avoir les pieds couverts (verrues plantaires, pieds/mains/bouches, plaies sous le pied etc...), de même qu'à l'extérieur, sauf activités particulières (jeux d'eau, peinture au pied, sentier sensoriel...).

Les chaussons alors proposés devront être adaptés à la forme et à la taille des pieds de l'enfant, de préférence souples et antidérapants. Le port de chaussettes seules n'est pas recommandé pour des questions de sécurité (trop glissant, risque de chute).

Si c'est un choix des parents

Si les parents souhaitent que leur enfant porte obligatoirement les chaussons à la crèche, cela sera à discuter et à échanger avec eux afin de trouver un consensus qui puisse prendre en compte tous ses éléments, sans perdre de vue le bien-être et le développement de l'enfant, de la même manière que tous les autres sujets qui pourraient être discordants entre les deux parties. Les parents restent les 1^{ers} éducateurs de leur enfant et les professionnelles de la crèche peuvent alors apporter des éléments d'éclairage à ce sujet l'enfant restant au cœur des préoccupations de chacun avec des objectifs communs de bien-être, de sécurité, de développement vers un éveil le plus harmonieux possible.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018200071827-20260205-2026_02_023-DE
Réception par le préfet : 11/02/2026
Publication : 11/02/2026

3.2 - Le projet pédagogique

LE CAHIER DE TRANSMISSIONS

Les transmissions (orales ou écrites) ont pour objectif de créer un lien cohérent entre les différents lieux de vie de l'enfant et d'assurer une continuité éducative entre la famille, la crèche et l'équipe professionnelle. C'est un élément central de l'accueil du jeune enfant.

Elles facilitent la séparation du matin et accompagnent l'enfant lors de la transition avec ses parents. Elles reposent sur un échange d'informations réciproque : les parents partagent les éléments de la vie de l'enfant hors crèche, tandis que les professionnelles transmettent le vécu, les observations de la journée et une ou plusieurs anecdotes du jour.

Les transmissions orales et écrites

1) Les avantages et les inconvénients

- Les transmissions orales présentent de nombreux avantages. Elles permettent de créer une relation de proximité et de confiance entre les familles et les professionnelles, d'assurer une réception immédiate des informations et de favoriser l'échange, notamment l'expression des émotions. Elles offrent également une meilleure perception du ressenti de chacun. Toutefois, elles comportent certaines limites : elles se déroulent souvent en présence de l'enfant et parfois d'autres parents, le personnel peut manquer de disponibilité, des informations peuvent être oubliées et certaines personnes peuvent ne pas être à l'aise dans cet exercice.
- Les transmissions écrites constituent un support complémentaire essentiel. Elles laissent une trace durable, accessible à l'ensemble de l'équipe, et permettent un temps de réflexion ainsi qu'une prise de recul favorisant une certaine objectivité. Elles offrent également la possibilité aux parents d'écrire des informations concernant les week-ends ou les vacances et constituent un support discret pouvant inclure des photos ou des documents. En revanche, elles nécessitent du temps pour être rédigées.

2) Contenu des transmissions

- Les transmissions permettent de consigner les informations essentielles concernant le quotidien de l'enfant. Elles portent d'abord sur les soins : change, suivi de la propreté, repas, sommeil, soins d'hygiène, traitements médicaux et éléments nécessitant une attention particulière, en tenant compte de l'âge de l'enfant et des situations spécifiques.
- Elles rendent également compte de l'éveil et de l'évolution de l'enfant à travers les activités réalisées, les interactions avec les autres enfants, les émotions marquantes, les observations significatives ainsi que les nouvelles acquisitions.



LE CAHIER DE TRANSMISSIONS (SUITE)

- Les situations particulières sont abordées avec discernement et bienveillance dans les transmissions. Les observations réalisées, les soins apportés, l'état émotionnel de l'enfant ainsi que l'évolution après l'évènement peuvent être mentionnés. Lorsque certaines situations se reproduisent, les transmissions permettent de mettre en lumière les accompagnements proposés par l'équipe et d'ouvrir un temps d'échange avec la famille, afin de soutenir l'enfant de manière cohérente. Une transmission orale peut venir compléter l'écrit si nécessaire.
- Enfin, les transmissions peuvent inclure des informations diverses utiles aux familles, telles que des besoins matériels, des évènements à venir, des rappels institutionnels ou des temps collectifs proposés par la structure.

Les transmissions des parents

Il est recommandé aux parents de noter les informations essentielles concernant le quotidien de l'enfant (repas, sommeil, soins, fièvre ou médicaments). Les évènements familiaux, les centres d'intérêt, les week-ends, les vacances et toute nouveauté dans son développement enrichissent les échanges et favorisent une meilleure connaissance de l'enfant. Des photos des proches peuvent également contribuer à le sécuriser. Les informations sensibles sont à partager directement avec l'équipe et la direction, dans un cadre d'écoute et d'échange adapté.

Les transmissions de l'équipe

L'ensemble des membres de l'équipe peut contribuer aux écrits de transmission : la professionnelle présente lors du temps d'accueil du matin, des ateliers, des repas ou de moments clés de la journée, la personne ayant réalisé un soin spécifique, ainsi que la direction si besoin. Les transmissions ne nécessitent pas de signature, l'équipe étant collectivement responsable de l'accueil de l'enfant au sein de la crèche.

Une communication respectueuse

Les transmissions sont rédigées de manière factuelle, positive et sans jugement. Elles respectent la confidentialité des familles et s'inscrivent dans un travail d'équipe.

Le cahier de transmissions chez les grands

Le cahier de transmission chez les grands n'est utilisé que pour les faits marquants.

Son utilisation est laissée à l'appréciation des équipes et à la demande des parents.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

00071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

Les activités journalières sont notées sur une ardoise murale à l'entrée du service.

3.2 - Le projet pédagogique

LE SOMMEIL -

La sieste est un moment fondamental pour le bien-être et le développement de l'enfant. Elle permet de respecter ses besoins physiologiques, de favoriser sa sécurité physique et affective, et de soutenir son apprentissage et son équilibre émotionnel.



Les conditions pour un sommeil de qualité

Le sommeil des enfants à la crèche est organisé de manière à respecter le cycle jour/nuit et à garantir leur sécurité. Les espaces de sommeil sont tamisés, mais jamais dans l'obscurité totale. Chez les moyens et les grands, des rituels quotidiens sont mis en place pour préparer l'endormissement qui survient toujours au même moment de la journée en début d'après-midi, car s'endormir est un réel apprentissage. Chez les bébés, l'observation des professionnelles est essentielle dans la détection des signes de fatigue que manifeste l'enfant dès les premiers instants où le besoin de sommeil se fait ressentir.

L'organisation prend en compte les besoins individuels de chaque enfant. Les professionnelles sont présentes pour accompagner ceux qui dorment comme ceux qui restent éveillés, assurant ainsi un environnement sécurisant et bienveillant.

Sécurité physique

Selon les recommandations de la PMI :

- Le couchage sur le dos pour le nourrisson est obligatoire pour tous. En cas d'insistance de la famille pour une autre position, l'accueil peut être refusé. Les certificats médicaux ne peuvent déroger à cette règle.
- L'utilisation de plans inclinés dans les lits à barreaux sécurisés n'est autorisée que sur prescription médicale, avec toujours le couchage sur le dos.
- Pour les plus grands dans lits barquette, des cales pieds peuvent être utilisées si elles apportent du confort à l'enfant (en cas de gênes respiratoires par exemple).

Facteurs favorisant l'endormissement

Pour s'endormir sereinement, l'enfant a besoin :

- de se sentir en sécurité à la crèche pour pouvoir lâcher prise et s'endormir,
- d'un environnement familier avec ses doudous, tétines et objets transitionnels
- d'un rythme régulier et de repères dans l'espace.

Organisation selon l'âge

Nourrissons

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

- Chaque bébé dort dans le même lit et au même emplacement, toujours sur le dos.

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

LE SOMMEIL SUITE

- L'endormissement peut se faire dans l'espace de vie ou en portage pour respecter les habitudes familiales au début de l'accueil.
- Lorsqu'il est prêt, le lit dans le dortoir lui est proposé.
- Plusieurs dortoirs contigus à la salle d'activité accueillent les enfants. Les enfants sont surveillés visuellement très régulièrement et chaque dortoir est équipé d'un baby phone.

Moyens et grands

- La sieste commence par un rituel de déshabillage, avec rangement des vêtements et passage aux toilettes ou à la salle de change.
- Les enfants dorment sur des lits couchettes, avec gigoteuse ou drap et couverture portefeuille selon l'âge.
- Les horaires d'endormissement et de réveil sont notés, et le réveil se fait naturellement (sauf si la sieste interfère avec le sommeil nocturne) et ils se lèvent spontanément et peuvent rejoindre la salle de jeux lorsqu'ils sont prêts.
- Les enfants ne sont jamais forcés à dormir.
- 3 adultes sont présents à l'endormissement et se relaient pendant le temps de sieste. Les enfants moyens grands ne sont jamais laissés seuls dans le dortoir y compris pendant les temps de sieste du matin.

Organisation des espaces de sommeil

- Le matériel et les lits sont adaptés pour permettre aux professionnels l'ergonomie et la sécurité de tous.
- Les enfants dont le sommeil est léger sont placés dans des espaces calmes
- Pour les enfants qui ne dorment pas, des temps d'accompagnement affectif sont proposés (câlins, échanges, présence rassurante)

Principes généraux

- La flexibilité et l'adaptation aux besoins de chaque enfant sont respectées tout en prenant en compte la composante du collectif (il arrive que les enfants se réveillent entre eux)
- La sécurisation physique et affective est prioritaire.
- Le maternage proximal est privilégié pour les nourrissons (portage, endormissement dans les bras, respect des routines familiales

→ LES ÉVOLUTIONS DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

En conclusion, il est à noter que les projets pédagogiques sont évolutifs et en perpétuels remise en question selon plusieurs critères :

- L'environnement
- Les locaux
- Les recommandations PMI et CAF
- La législation
- L'évolution des pratiques et organisations des équipes
- ...



04 Les ANNEXES

Les activités

Temps d'éveil et de jeux

Les activités proposées sont toujours en rapport avec les capacités des enfants.



Activités de motricité :



Les enfants sont en recherche d'activités motrices (grimper, sauter, escalader...) il est proposé des structures en mousse, parcours moteur, jeux de ballons, de cerceaux, danse, trampoline ...).

La motricité permet à l'enfant d'acquérir une certaine connaissance de son corps, de se repérer dans l'espace et de maîtriser son équilibre. Il prend petit à petit conscience de son propre corps, devient autonome. Il prend également conscience des autres et de lui par rapport aux autres.

Pour cela, les enfants disposent d'une structure de motricité de façon permanente dans chaque section et dans le jardin.

L'équipe en collaboration avec la psychomotricienne organise également des parcours moteurs, des jeux de ballons, des jeux d'imitations de mouvements, des jeux d'équilibre, de l'expression corporelle, de la relaxation... Les jeux d'extérieur permettent également aux enfants d'explorer leurs propres possibilités de mouvements seuls ou accompagnés.

Chez les bébés, la motricité libre et spontanée est encouragée. Les bébés sont au sol, pieds nus pour faciliter leurs déplacements.

Activités qui permettent d'exercer la motricité fine :

Cette motricité fine est nécessaire pour les activités manuelles comme le dessin, la peinture, l'écriture, mais aussi pour l'utilisation des couverts ou des verres, ainsi que plus tard pour le boutonnage des vêtements, le laçage des chaussures... L'acquisition d'une motricité fine est indissociable du développement de la motricité en général, à savoir : la coordination, la dissociation, la précision du geste qui elles-mêmes reposent sur la maîtrise des notions d'espace, de rythme, de temps.

Afin de favoriser le développement de la motricité fine, l'équipe met en place diverses activités manuelles telles que le dessin, le crayonnage, la peinture, les gommettes, le transvasement de graines, les jeux d'encastrement, d'empilement, de construction (lego, duplo), les puzzles...

Activités de découverte et d'éveil sensoriel :

C'est par la sensorialité que les enfants découvrent en premier le monde qui les entoure. Toucher, sentir, goûter, entendre, voir : les cinq sens sont mis en œuvre pour apprêter le monde environnant.

- **Le toucher :** Des activités comme la pâte à modeler, l'argile, la peinture avec les doigts ou les mains, la pâte à sel, les gommettes, le collage, la pâtisserie, le sable, foulards, plumes, bulles de savon... sont propices à la manipulation de différentes matières. Un accent est mis sur les activités de manipulation et de

transvasement (farine, semoule, graines, sable à modeler, pâte à pain, mousse à sculpter, pâte à modeler, maïzena, jeux d'eau). Elles permettent de familiariser l'enfant avec les matières, de développer son sens de

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

la créativité et de l'imagination. L'enfant en prenant plaisir à découvrir, développe son autonomie, sa motricité fine, sa dextérité et sa capacité à faire seul. Le contact de la peau est également très important, notamment pour les plus petits : toucher le visage de son voisin, la main, être porté, ...Tant de façon pour découvrir les limites physiques de son propre corps et découvrir les innombrables formes et textures qu'il peut y avoir.

- **L'odorat :** Les enfants développent particulièrement leur odorat au fil des activités « cuisine » proposées mais aussi lors des différents temps de repas. Au quotidien, chaque occasion est bonne pour remarquer une odeur. Des jeux de senteur peuvent être proposés également.
- **L'ouïe :** Imagier sonore, écoute musical, lectures, comptines, instruments de musique, raconte-tapis...nombreux sont les moyens disponibles pour développer l'écoute des enfants. Des séances « d'éveil musical » sont proposées par un intervenant extérieur musicien, dans le but de sensibiliser les enfants à la musique. La découverte et l'utilisation d'un instrument vont favoriser sa notion de rythme, de sons, de partage au sein d'un groupe, son sens de l'écoute et sa concentration.
- **La vue :** Elle est stimulée par un environnement riche en couleurs, contrastes et formes. L'aménagement de l'espace, la décoration, les miroirs à hauteur d'enfant, le choix des meubles, des jouets...sont très importants. L'acuité visuelle de l'enfant est sollicitée tout au long de la journée. Elle est développée par les activités comme les imagiers, la lecture, les marionnettes, le kamishibaï (théâtre d'image) ... et une ouverture à la culture musicale.
- **Le goût :** Différentes activités sont réalisées avec les enfants afin de favoriser l'éveil du goût : activités cuisine, atelier du goût...Les enfants, jusqu'à environ 18 mois, mettent instinctivement les objets et matières à la bouche pour apprêhender le monde environnant. C'est pour cela que le matériel et matériaux utilisés sont aux normes enfant et que les jouets sont désinfectés chaque soir (avec un produit éco labellisé sans risque pour l'enfant)

Activités d'imitation

Plus les objets sont réalistes, plus l'enfant les investi. Les jeux sont simples : biberons, poupées, dinette, garage de voitures, établi de bricolage, mallette de docteur, chariot de ménage etc. Imiter aide à comprendre le monde dans lequel il vit : en reproduisant les gestes et actions des plus grands, l'enfant intègre des comportements et comprend davantage son environnement. En imitant, l'enfant interagit avec son environnement ; il devient « acteur » lorsqu'il reproduit une scène qu'il a vécue. Entre 2 et 4 ans, le jeu symbolique permet à l'enfant de résoudre des conflits internes, de se libérer des contraintes du quotidien. Il a un rôle d'exutoire. Cela lui permet également d'assimiler les rôles sociaux et de se soumettre aux règles et aux codes. En faisant semblant d'être l'autre, l'enfant peut exprimer des choses même lorsqu'il ne maîtrise pas totalement le langage. La motricité fine est favorisée également : en manipulant des petits objets comme les couverts de la dinette... l'enfant donne à manger à la poupée, l'habille,...Les jeux d'imitation sont aussi bénéfiques dans les processus de socialisation. En effet, le fait de jouer d'autres rôles permet à l'enfant de prendre conscience de l'existence de l'autre, mais aussi de soi-même et de jouer en interaction.



Les activités nature

Le contact avec la nature pour l'enfant accueilli en crèche est un élément fondamental de son développement global. Être en extérieur dès que les conditions météorologiques le permettent est essentiel pour favoriser le développement de l'autonomie, l'éveil des sens, des émotions et de la motricité du jeune enfant. L'environnement naturel offre à l'enfant un espace riche de découvertes et d'expérimentations.

Dans le jardin de la crèche, il peut observer les insectes et les fleurs, découvrir ce qui l'entourent, développant ainsi sa curiosité, son sens de l'observation et le respect du vivant. Les enfants sont invités à planter dans des bacs potagers des fleurs, plantes aromatiques, fraisiers, arroser suivre la croissance, cueillir et manger (ex les fraises...). Les parents participent en apportant quelques plants. L'enfant peut découvrir la nature à travers une expérience concrète, vivante et évolutive. La nature permet à l'enfant de manipuler librement : toucher la terre, gratter le sol, sentir les fleurs, écouter les sons, goûter, courir, se salir, cueillir ou assembler des éléments naturels.

Les jeux en extérieur favorisent également les relations entre enfants. Ils encouragent la coopération, le partage, l'entraide, l'imitation et l'apprentissage des premières règles de vie en collectivité : attendre son tour, respecter l'autre, partager le matériel et gérer ses émotions.

Un sentier sensoriel est également proposé pour stimuler les 5 sens mais aussi de nouvelles sensations corporelles à partir de textures comme le doux, le rugueux, le chaud/froid etc... Il vise également à développer la coordination et l'équilibre mais aussi à favoriser l'attention et la concentration
Ces expériences contribuent au développement sensoriel, moteur et à la confiance en soi.

Le rôle de l'adulte

L'adulte joue un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'enfant lors des temps en extérieur. Il est présent, attentif et bienveillant, garant de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Il observe, encourage, verbalise les actions et les émotions, accompagne les découvertes et soutient l'autonomie sans faire à la place de l'enfant.
L'adulte veille à proposer un cadre sécurisant tout en laissant à l'enfant la liberté d'explorer. Il transmet les règles, explique les limites et accompagne l'enfant dans leur compréhension, favorisant ainsi un apprentissage progressif de l'autonomie et du respect des consignes

Encadrement des sorties extérieures

Avant chaque sortie, les adultes s'assurent que :

- le lieu est sécurisé et adapté,
- les conditions météorologiques sont compatibles,
- les enfants sont équipés de manière appropriée (vêtements, chaussures, protection solaire si nécessaire).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026



Suite - Les activités nature

Chaque sortie est préparée en amont et fait l'objet d'un protocole et d'une validation par la direction :

- information des familles,
- définition des rôles de chaque adulte,
- repérage du lieu,
- matériel adapté (trousse de premiers secours, PAI, téléphone, liste des enfants).

Les adultes favorisent un climat rassurant, soutiennent les interactions entre enfants et veillent au bien-être de chacun tout au long de la sortie.

Des règles simples et adaptées sont expliquées aux enfants : rester avec le groupe, respecter les limites de l'espace, ne pas mettre à la bouche certains éléments, écouter l'adulte référent et prendre soin de soi, des autres et de l'environnement.

Les sorties (bois, parcs, ferme, « Cueillette Fabulette », Plan d'eau Saint-Yrieix, Frégeneuil, pique-niques, accrobranche ...) sont organisées dans le respect des taux d'encadrement réglementaires. Le nombre d'adultes est adapté au nombre et à l'âge des enfants afin de garantir une sécurité optimale.

Sensibilisation et éco-responsable

Des ateliers en extérieur et des activités utilisant du matériel de récupération sont proposés (ex : land art...). Ces temps permettent de sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage, au respect de l'environnement et à la découverte de nouvelles textures, couleurs et parfois de nouveaux goûts, tout en développant leur créativité et leur imagination.

Ainsi, le contact régulier avec la nature, encadré par des adultes attentifs et bienveillants, participe pleinement au bien-être, à l'épanouissement et au développement harmonieux de l'enfant accueilli en crèche.



Les activités culturelles et artistiques

Les activités culturelles et artistiques occupent une place essentielle au sein du projet pédagogique de la crèche. Elles contribuent pleinement à l'éveil global du jeune enfant et à son ouverture sur le monde, en lui proposant, dès le plus jeune âge, des expériences riches, diversifiées et adaptées à ses capacités de développement. La culture permet à l'enfant de découvrir différentes formes d'expression, de stimuler son imaginaire et de développer progressivement sa sensibilité artistique.

À partir de 2 ans, des sorties culturelles, telles que des spectacles de marionnettes sont organisées dans un cadre sécurisant et adapté. Ces expériences favorisent l'émerveillement, la capacité d'attention et la découverte du récit, tout en soutenant le développement du langage et de la compréhension.

Les visites aux médiathèques, destinées aux enfants plus grands, encouragent la familiarisation avec le livre et le plaisir d'écouter des histoires. Elles éveillent la curiosité pour les images, les mots et les sons, tout en favorisant le goût de la lecture. Les enfants peuvent profiter des expositions lors de leurs déplacements.

Les conteuses de la médiathèque de l'Alpha interviennent à la crèche dans le cadre d'un projet « Hors les murs ». Tous les groupes d'âge, y compris les bébés participent et écoutent les histoires. Le livre, la lecture d'histoires et les comptines lues ou chantées occupent une place récurrente dans le quotidien de la crèche. Les objectifs étant de soutenir le développement du langage, l'enrichissement du vocabulaire et la stimulation de l'imaginaire.

La participation au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) permet aux enfants d'accéder à des spectacles vivants adaptés à leur âge, ainsi qu'à des ateliers en lien avec les œuvres présentées. Ces temps d'exploration artistique – manipulation de matières, jeux de couleurs, de sons et de mouvements – offrent à l'enfant un espace d'expression libre, sans objectif de performance, dans le respect de son rythme et de ses compétences. Ils renforcent également les liens entre les professionnels et les enfants à travers des moments de partage et de co-création.

La participation à la Semaine de la Petite Enfance encourage les projets inventifs et originaux en favorisant le développement de la créativité de l'enfant. Ce temps fort renforce le lien entre familles et professionnels.

Le partenariat avec l'École d'Art permet d'initier les enfants à la manipulation de différentes matières, de soutenir l'expression de leur créativité et de diversifier les propositions d'activités artistiques.



Suite - Les activités culturelles et artistiques

L'éveil musical occupe une place importante dans les actions culturelles de la crèche. Accessible à tous, y compris aux bébés, il stimule l'écoute, la sensorialité, le développement moteur et l'expression des émotions. Comptines, instruments, jeux sonores et moments chantés accompagnent les enfants. Ils peuvent manipuler, s'exercer aux sons des instruments.

Toutes ces activités culturelles et artistiques participent pleinement au développement social et affectif des enfants. Elles encouragent les interactions, le vivre-ensemble et la découverte de l'autre, tout en renforçant la confiance en soi et le plaisir d'explorer.

Les soins d'hygiène et de confort

▪ Les changes et la propreté

Le moment de change est un geste répété dans la journée. Il se déroule toujours dans un contexte sûre et d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant. L'enfant doit se sentir en sécurité face à l'adulte qui le change, son intimité devant être préservée.

Quand l'enfant est prêt et qu'il en manifeste le désir, dans la continuité de ce que font les parents, l'équipe lui propose le pot ou des WC adaptés à sa taille. Toute précipitation doit être évitée. Il est proposé à l'enfant à chaque change de couche le passage au W.C ou au pot et s'il veut ou non remettre une couche. Il est demandé aux parents d'adapter la tenue vestimentaire de l'enfant en fonction de son évolution : enlever le body, privilégier le t-shirt, de tenus faciles à enlever au moment d'aller sur le pot.

Cela passe par une relation calme, où l'adulte aide l'enfant à se préparer pour la sieste (déshabillage, recherche du doudou...). Chaque espace de vie dispose d'une salle de change.

▪ Le lavage des mains

Le lavage des mains fait partie intégrante de l'éducation à la propreté. Les enfants se lavent les mains avant les temps de repas, après des activités salissantes, après être allé au jardin et bien sûr après être allé aux toilettes... Le lavabo, le distributeur de savon et une serviette sont à leur disposition. L'adulte accompagne l'enfant dans son acquisition.

▪ Les petits soins

Des lavages de nez sont faits aussi souvent que nécessaire par l'équipe. Le sérum physiologique en pipette est utilisé.

Le lavage des yeux est effectué au sérum physiologique uniquement si l'œil ou les yeux coulent.

En cas d'œdème fessier, une pâte à l'eau est appliquée après un lavage minutieux à l'eau et au savon doux.

La température est prise, en fonction du comportement de l'enfant, par la voie axillaire. Ces soins parfois désagréables pour l'enfant sont néanmoins indispensables à son bien-être. Ces gestes sont accompagnés de paroles bienveillantes, d'explications et d'échanges avec l'enfant. Pour les plus grands, leur participation est demandée afin de rendre l'enfant acteur de sa santé. La structure fournit les produits de soins nécessaires (couches, savon, sérum physiologique, crème pour le change...).

▪ La place des doudous et tétines

Le doudou et / ou la tétine vont permettre à l'enfant de trouver le réconfort à différents moments de la journée. Aussi, les enfants ont des poches à doudou dans lesquelles chacun trouve son emplacement pour y déposer ou prendre son doudou. Il peut également être déposé sur le lit de l'enfant dans le dortoir. Ils sont accessibles à tout moment de la journée lorsque l'enfant en ressent le besoin.

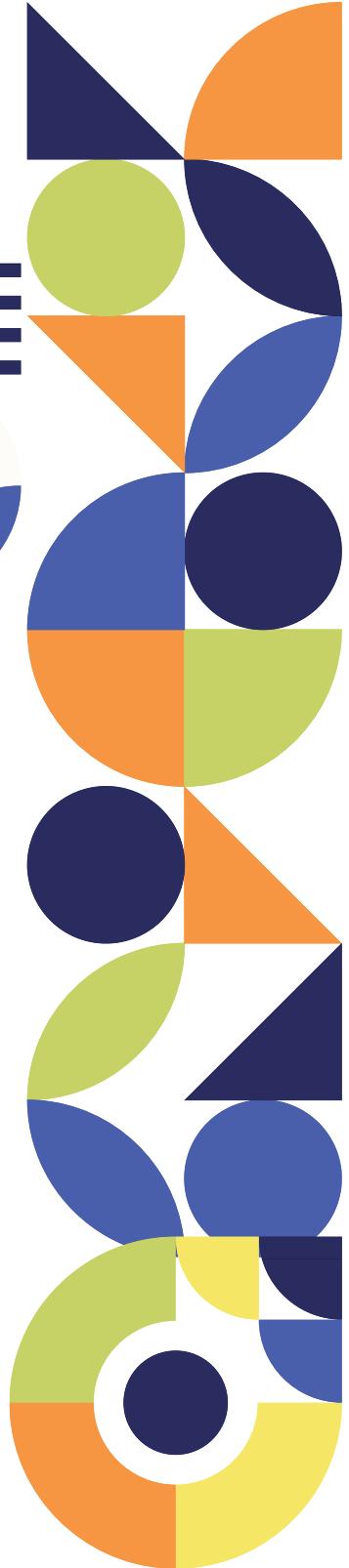
La sucette ou tétine répond à un besoin de succion chez le tout petit. Le bébé a physiologiquement besoin de téter puisque cela lui apporte plaisir et détente. Toutefois, l'équipe veille à limiter son usage à certains moments de la journée (activités, jardin...)

▪ Confort vestimentaire de l'enfant pendant la journée

Les vêtements doivent être facilitants pour que l'enfant puisse être libre de ses mouvements mais aussi pour l'apprentissage de l'habillage et le déshabillage. Ils doivent être adaptés aux saisons. Des tenues de rechanges doivent être prévues

Les poussins

Multi-accueil



MERCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026

réseau
crèches pour tous
premier réseau indépendant de crèches en France

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

SA
des Charentes
santé
famille
retraite
services

45
ANNÉES
FAMILLES
CAF
de la Charente